Rapport annuel de gestion 2010 - 2011

du ministère de la Sécurité publique

Québec

Rapport annuel de gestion 2010 - 2011

du ministère de la Sécurité publique

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2011
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-62809-7 (imprimé)
ISBN 978-2-550-62810-3 (PDF)
ISSN 1706-3672 (imprimé)
ISSN 1710-9108 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Tous droits réservés pour tous pays. La
reproduction et la traduction, même partielle,
sont interdites sans autorisation préalable
du Québec.

Message du ministre

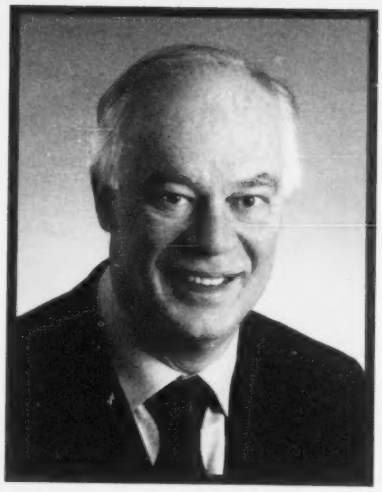

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique,

ORIGINAL REÇU ET SIGNÉ

Robert Dutil
Québec, octobre 2011

Message du sous-ministre

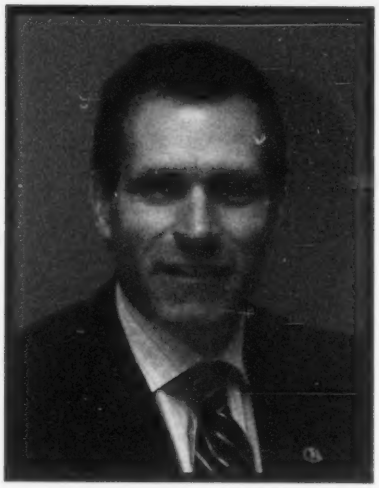

Monsieur Robert Dutil
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2011. Il est le fruit du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont participé à la réalisation des activités du ministère.

En 2010-2011, le ministère a procédé à la création de l'Unité permanente anticorruption qui s'est vu confier le mandat de lutter contre le trafic d'influence, la corruption et la collusion dans l'adjudication et la réalisation de contrats publics. Il a aussi poursuivi ses travaux afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la réforme de l'organisation policière.

Le ministère a coordonné la publication du Plan d'action gouvernemental pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes 2010-2013 avec la collaboration de ses principaux partenaires gouvernementaux concernés par la réinsertion sociale. L'objectif ultime de ce plan d'action est de diminuer les risques de récidive des personnes confiées aux Services correctionnels. De plus, l'Établissement de détention de Percé qui offre un programme d'intervention unique auprès des délinquants sexuels a ouvert ses portes en mai 2010.

En matière de sécurité civile, l'année 2010-2011 a donné lieu à la mise en vigueur des dispositions législatives encadrant les centres d'urgence 9-1-1. Par ailleurs, un déploiement important des ressources humaines a été rendu nécessaire lors des grandes marées de décembre 2010 survenues dans l'est du Québec. Un programme d'aide financière spécifique a été établi pour venir en aide aux sinistrés des régions concernées.

Ce ne sont là que quelques réalisations qui concrétisent les efforts consentis pour assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le sous-ministre,

Martin Prud'Homme
Québec, octobre 2011

Table des matières

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

DÉCLARATION DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE, DES ENQUÊTES ET DE L'INSPECTION

PARTIE 1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

1.1 LA MISSION ET LA VISION

1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

PARTIE 2 LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET LES RÉSULTATS 2010-2011

2.1 LES FAITS SAILLANTS

2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2012 ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2010-2011

2.3 LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

PARTIE 3 L'UTILISATION DES RESSOURCES

3.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

3.2 LES COMMUNICATIONS

PARTIE 4 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

4.2 L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

4.3 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

4.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4.5 LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE

4.6 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

4.7 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

4.8 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

4.9 LA DIRECTIVE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

4.10 LES NOUVELLES RÈGLES POUR LES BONIS AU RENDEMENT

4.11 L'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2011

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES 2010-2011 ET 2009-2010 49

TABLEAU 2 RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2010-2011 PAR GRANDES CATÉGORIES BUDGÉTAIRES 50

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2010-2011 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ 51

TABLEAU 4 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2010-2011 ET 2009-2010 52

TABLEAU 5 LES REVENUS 53

TABLEAU 6 COÛTS DES SERVICES DE POLICE 53

TABLEAU 7 RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ 2010-2011 (EXPRIMÉ EN ETC) 54

TABLEAU 8 RÉPARTITION DU NOMBRE DE LEÇONS PROFESSIONNELLES, DE JOURS DE TRAVAIL PERDUS ET DE JOURS EN AFFECTATION TEMPORAIRE RÉALISÉS POUR LE MINISTÈRE À L'EXCLUSION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 55

TABLEAU 9 REVENUS PROVENANT DE LA FACTURATION DES SERVICES EN 2009-2010 ET 2010-2011 56

TABLEAU 10 ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF AUTORISÉ DE 2005-2006 À 2010-2011 (EXPRIMÉ EN ETC) 57

TABLEAU 11 ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ DE 2005-2006 À 2010-2011 (EXPRIMÉ EN ETC) 57

TABLEAU 12 TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL RÉGULIER 58

TABLEAU 13 TAUX D'ABSENCE-MALADIE 58

TABLEAU 14 DONNÉES SUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL 59

TABLEAU 15 PROVISIONS DE CONGÉS À LA RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS D'ICI LE 31 MARS 2014 59

TABLEAU 16 ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ 60

TABLEAU 17 PROJETS SUPÉRIEURS À 250 000 $ RÉALISÉS EN 2010-2011 ET EN COURS OU TERMINÉS EN 2010-2011 61

TABLEAU 18 DÉLAIS MOYENS (EN JOURS) DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION REÇUES EN 2010-2011 62

TABLEAU 19 NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION REÇUES EN 2010-2011 62

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2010-2011 relèvent de notre responsabilité. Celle-ci porte sur l'exactitude, sur l'intégralité et sur la fiabilité de l'information qui y est présentée ainsi que des contrôles afférents.

À notre connaissance, le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du ministère de la Sécurité publique :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au Plan stratégique 2008-2012 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2010-2011 ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles afférents. Ils correspondent à la situation comme elle se présentait au 31 mars 2011.

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Martin Prud'homme,
Sous-ministre

Yves Morency, sous-ministre associé
Direction générale des affaires policières

Johanne Beausoleil
Directrice générale par intérim
Direction générale des services correctionnels

Liette Larrivée, sous-ministre associée
Direction générale des services à la gestion

Guy Laroche, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Katia Petit, secrétaire générale
Secrétariat général

M. Martin Prud'homme
Sous-ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les parties 1-3, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications contenus dans les parties 1-3, 2, 3 (à l'exclusion des ressources financières) et 4 paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, l'information présentée dans les autres sections du rapport est cohérente avec celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection,

Sylvain Ayotte
Québec, septembre 2011

1.1 LA MISSION ET LA VISION

« Assurer, de concert avec nos partenaires, la sécurité publique au Québec. »

Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois notamment face aux risques liés à la criminalité et aux sinistres.

Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée. La liste des lois ou de parties de lois dont l'application est sous sa responsabilité peut être consultée sur le site Internet du ministère. Par ailleurs, dans ses champs de compétence, le ministère ne peut agir seul. Il compte ainsi sur la collaboration de divers partenaires dont les organisations policières, les services d'incendie, les municipalités et les organismes communautaires, sans oublier les organismes qui relèvent du ministre de la Sécurité publique. Par leurs actions et leurs interventions, tous contribuent à assurer la sécurité des personnes et des collectivités.

« Un milieu de vie sécuritaire propice au développement social et économique de la société québécoise. »

La sécurité peut se définir comme un état dans lequel les citoyens se sentent confiants devant des menaces de toute nature, en limitant au minimum les risques pour leur intégrité. Elle implique donc qu'ils soient et se sentent à l'abri du danger pour contribuer à la prospérité collective.

C'est dans cette perspective et en travaillant de concert avec ses partenaires que le ministère vise à assurer un milieu de vie sécuritaire aux Québécoises et aux Québécois, tout en se souciant des besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le ministère est constitué du Bureau du sous-ministre, de la Direction générale des services à la gestion, de la Direction générale des services correctionnels, de la Direction générale des affaires policières, de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, de la Sûreté du Québec et de l'Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale.

De plus, huit organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à sa mission : le Bureau du coroner, le Comité de déontologie policière, la Commissaire à la déontologie policière, la Commissaire à la lutte contre la corruption, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, l'École nationale de police du Québec, l'École nationale des pompiers du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux. Ces organismes produisent leur propre rapport annuel de gestion.

1.2.1 LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

Le Bureau du sous-ministre (BSM) a comme tâche principale de définir les orientations et les objectifs stratégiques par l'intermédiaire de son comité de gestion. Il assure le support nécessaire à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers prioritaires et aux politiques générales.

Au sein du BSM, le Secrétariat général assure l'ensemble des activités liées au suivi de gestion des dossiers ministériels. À cet égard, il fait le lien entre le Cabinet du ministre et les différentes composantes du ministère et voit, en vertu des pouvoirs du ministre et du Solliciteur

Le Secrétariat général est responsable de certains dossiers ministériels, plus particulièrement ceux ayant trait aux relations fédérales-provinciales-territoriales, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la coopération internationale et au traitement des plaintes au ministère. Il assure également la liaison avec les organismes centraux du gouvernement (dont le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le ministère du Conseil exécutif).

Outre le Secrétariat général, le BSM comprend la Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection (DVIEI), la Direction des communications (DCOM) et la Direction des affaires autochtones (DAA). La DVIEI exerce une fonction d'évaluation et d'enquête indépendante destinée à améliorer les opérations des unités administratives ainsi qu'une fonction d'inspection des services de police et de contrôle des constables spéciaux. Pour sa part, la DCOM conçoit et met en œuvre des stratégies de communication pour informer la population et les clientèles spécifiques sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère ainsi que tout autre sujet ou événement d'intérêt pour la population en lien avec la mission du ministère. En ce sens, elle assiste et conseille les autorités du ministère en matière d'orientations et de stratégies. La DAA élabore et soutient les orientations stratégiques touchant les populations autochtones, en harmonie avec la réalisation de la mission du ministère. Dans l'accomplissement de son mandat, la DAA veille aux négociations des ententes sur la prestation des divers services touchant la sécurité publique et en assure le suivi.

1.2.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

La Direction générale des services à la gestion (DGSG) conseille les autorités ministérielles ainsi que les gestionnaires en matière de planification et de politiques, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle met à la disposition de l'organisation un ensemble de services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du ministère.

La DGSG regroupe cinq unités administratives, soit la Direction de la planification et des politiques, la Direction des ressources humaines, la Direction des technologies de l'information, la Direction des ressources financières et matérielles et la Direction de la gestion immobilière.

1.2.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS

Afin de contribuer à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire, la Direction générale des services correctionnels (DGSC), en collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels elle partage sa mission, contribue à éclairer les tribunaux en fournissant, notamment, les évaluations relatives aux justiciables. Elle assure aussi la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui lui sont confiées en favorisant leur réinsertion sociale.

Les services correctionnels sont assurés au sein de 18 établissements de détention et de 18 directions des services professionnels correctionnels (DSPC) en plus d'une vingtaine de points de service en région. Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'évaluation, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. De plus, un établissement spécialisé en délinquance sexuelle, d'une capacité de 36 places, a ouvert ses portes à Percé en mai 2010. Une équipe multidisciplinaire (criminologues, psychologues, sexologues, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux, offre aux délinquants sexuels des services d'évaluation et d'intervention pendant leur traitement qui est d'une durée de six mois.

Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté. Ces activités visent notamment le respect des conditions imposées par les tribunaux.

la Commission québécoise des libérations conditionnelles ou les directeurs d'établissement de détention. Les DSPC partagent le suivi dans la communauté avec des organismes communautaires qui fournissent de l'hébergement à certaines personnes contrevenantes et qui assurent des activités de réinsertion sociale.

La directrice générale et les trois directions générales adjointes de l'Ouest du Québec, de Montréal et de l'Est-du-Québec sont appuyées et conseillées par la Direction de l'administration qui exerce un rôle-conseil et d'expertise en matière de gestion des acquisitions matérielles, de l'analyse financière et de soutien à l'information correctionnelle. La Direction de l'administration est également responsable de la Division des infrastructures. La haute direction est aussi appuyée par la Direction générale adjointe aux programmes et à la sécurité (DGA-PS) qui comprend quatre unités administratives : la Direction des programmes, la Direction du conseil à l'organisation, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de la recherche. La DGA-PS assure aussi un rôle de coordination dans les dossiers de relations fédérales-provinciales-territoriales.

1.2.4 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLICIÈRES

La Direction générale des affaires policières (DGAP) a pour mandat principal de conseiller les autorités ministérielles sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme de même que la sécurité publique et la sécurité de l'État. Plus précisément, la DGAP doit : élaborer et proposer des politiques dans ses domaines d'activité; veiller à l'application des lois relatives au milieu policier; favoriser la promotion de la coordination de l'action policière et du milieu de la prévention; assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif; offrir les services de sécurité dans les palais de justice et dans certains édifices gouvernementaux; assurer un leadership en matière de lutte contre le crime organisé et favoriser la cohésion et l'unité d'action dans la réalisation des activités de lutte contre le terrorisme.

La DGAP compte quatre directions, soit la Direction de la sécurité de l'État et trois autres directions relevant de la Direction générale adjointe, soit la Direction de la prévention et de l'organisation policière, la Direction de la protection des personnalités et la Direction de la sécurité dans les palais de justice.

1.2.5 LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) s'assure de la mise en place des mesures de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens se produise ou, le cas échéant, pour faciliter le retour à la vie normale. L'essentiel de son mandat se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination de prévention et d'intervention, de continuité des services essentiels, de rétablissement ainsi que d'assistance financière.

La DGSCSI compte une responsable des relations intergouvernementales, le Service de l'analyse et des politiques et une Direction générale adjointe qui relèvent directement du sous-ministre associé. Sous la Direction générale adjointe sont réunies la Direction de la mobilisation, la Direction de la gestion des risques, la Direction du rétablissement et le Centre des opérations gouvernementales.

1.2.6 LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Conformément à la Loi sur la police, la mission de la Sûreté du Québec (SQ) consiste à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi qu'à prévenir et réprimer le crime. Pour réaliser cette mission, elle doit assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes, être attentive à leurs besoins et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel.

La SQ soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

La structure administrative de la SQ regroupe la Direction générale et quatre grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Présidence de l'autorité disciplinaire, la Direction des relations avec les municipalités et des communications et la Direction de l'audit et de l'accès aux documents. Les grandes fonctions sont la surveillance du territoire, l'administration, les enquêtes criminelles et les affaires institutionnelles. La SQ produit son propre rapport annuel de gestion.

1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

La Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (L.Q. 2010, c. 18, art. 83 et 104) sanctionnée le 11 juin 2010, a notamment :

- abrogé l'article 52.9 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) afin d'éliminer la redondance avec le troisième alinéa de l'article 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F- 2.1);
- modifié l'article 125 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2009, c. 26) afin de rendre valide l'adoption des schémas de couverture de risques attestés avant le 17 juin 2009.

La Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2010, c. 34), sanctionnée le 10 décembre 2010, a notamment modifié l'article 597 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) afin de préciser les entités autochtones qui peuvent conclure une entente les autorisant à intenter une poursuite pénale pour une infraction à une disposition de ce code. En effet, l'article 597 n'avait pas été adapté, notamment, à la nouvelle réalité policière dans les communautés crie. Les précisions ont également été apportées, par souci de concordance, à l'article 15.0.1 de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., c. I-2).

LES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Le projet de règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (règlement du gouvernement habilité en vertu de la Loi sur la sécurité civile) a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* le 26 juin 2009 et d'une publication finale le 15 décembre 2010. Il est en vigueur le 30 décembre 2010, date d'entrée en vigueur des articles 52.1 à 52.20 de la Loi sur la sécurité civile portant sur les centres d'urgence 9-1-1. Rappelons que ce règlement établit les normes, les spécifications et les critères de qualité qu'un centre d'urgence 9-1-1 doit respecter afin d'obtenir un certificat de conformité ainsi que certaines normes et spécifications et certains critères de qualité qu'un centre secondaire d'appels d'urgence, à l'exception d'un centre de communication santé, doit respecter.

Les règlements suivants, habilités en vertu de la Loi sur la sécurité privée (L.R.Q., c. S-3.5), sont entrés en vigueur :

- Règlement d'application de la Loi sur la sécurité privée (règlement du Bureau de la sécurité privée soumis à l'approbation du ministre) : le projet de ce règlement a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* le 10 février 2010 et d'une publication finale le 7 juillet 2010. Il est en vigueur le 22 juillet 2010. Ce règlement détermine les renseignements que doit contenir une demande de permis d'agence

et de permis d'agent ainsi que les documents et les droits qui doivent accompagner la demande; il fixe aussi la couverture et les autres modalités de l'assurance responsabilité que doit détenir un titulaire de permis d'agence ainsi que le montant et la forme du cautionnement qu'il doit fournir; en outre, il détermine les cas et les conditions dans lesquels le Bureau de la sécurité privée peut délivrer un permis temporaire d'agent;

- Règlement sur la formation exigée pour l'obtention d'un permis d'agent pour l'exercice d'une activité de sécurité privée (règlement du gouvernement) : le projet de ce règlement a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* le 24 mars 2010 et d'une publication finale le 7 juillet 2010. Il est en vigueur le 22 juillet 2010. Ce règlement détermine la formation exigée d'une personne qui demande un permis d'agent pour exercer certaines activités de sécurité privée. Il prévoit que le Bureau de la sécurité privée peut délivrer un permis d'agent à une personne qui ne satisfait pas aux exigences de formation lorsque son niveau de connaissance et d'habiletés est équivalent à la formation exigée. Il prévoit également des exemptions et une mesure transitoire pour les personnes qui exercent une activité de sécurité privée à la date de l'entrée en vigueur du règlement;
- Règlement sur les normes de comportement des titulaires de permis d'agent qui exercent une activité de sécurité privée (règlement du Bureau de la sécurité privée soumis à l'approbation du gouvernement) : le projet de ce règlement a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* le 28 avril 2010 et d'une publication finale le 29 septembre 2010. Il est en vigueur le 13 octobre 2010. Ce règlement détermine les normes de comportement applicables aux titulaires de permis d'agent dans l'exercice de leurs fonctions.

Le projet de règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec (règlement de l'ENPQ) a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 29 septembre 2010 et d'une publication finale le 1er décembre 2010. Ce règlement, qui remplace le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec approuvé par l'arrêté ministériel du 28 juin 2002 ((2002) 134 G.O. 2, 4871), vise essentiellement à modifier les conditions d'admission du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, l'échelle de notation pour les évaluations des apprentissages ainsi que la section sur la reconnaissance d'équivalence afin de tenir compte des modifications apportées au chapitre 7 sur l'Accord sur le commerce intérieur. Il est en vigueur le 16 décembre 2010 à l'exception des conditions que doit satisfaire un candidat pour être admissible au programme de formation prévues aux paragraphes 13° et 14° de l'article 4 (avoir réussi le test psychométrique et le test de jugement situationnel administrés par l'École) qui entreront en vigueur le 1er août 2012 pour le candidat titulaire d'une attestation d'études collégiales en techniques policières.

Le projet de règlement sur la preuve, la procédure et la pratique du Comité de déontologie policière (règlement du Comité approuvé par le gouvernement) a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 16 février 2011. Ce projet détermine les règles de preuve, de procédure et de pratique qui régissent le déroulement de l'instance devant le Comité de déontologie policière et remplacera, au terme du processus, les règles actuellement en vigueur.

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur la libération conditionnelle (règlement du gouvernement habilité en vertu de la Loi sur le système correctionnel du Québec, L.R.Q., c. S-40.1) a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 23 juin 2009 et d'une publication finale le 24 mars 2010. Il est entré en vigueur le 8 avril 2010. Ce règlement a pour objet notamment de modifier le nombre de régions desquelles doivent provenir les membres issus de la communauté de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Enfin, le projet de règlement modifiant le Règlement sur les permis relatifs aux sports de combat a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* le 22 septembre 2010 et d'une publication finale le 2 mars 2011. Il est en vigueur le 17 mars 2011. Ce règlement vise à permettre aux officiels désignés pour agir lors de la tenue de combats de championnat de toucher une rémunération comparable à celle versée aux officiels exerçant dans d'autres juridictions.

PARTIE 2 Les priorités ministérielles et les résultats 2010-2011

Afin de produire son Rapport annuel de gestion 2010-2011, le ministère s'appuie notamment sur trois documents. Le Plan stratégique 2008-2012 qui comporte 37 objectifs en plus de décrire la mission, les enjeux et les orientations ministérielles, à partir desquels les cibles ont été élaborées. Le Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2010-2011, déposé en mars 2010, constitue aussi une source d'information précieuse notamment en précisant certains engagements du plan stratégique. Finalement, la Déclaration de services aux citoyens constitue le dernier document de reddition de comptes prévu par la Loi sur l'administration publique. On y fait état des différents produits et services ainsi que des engagements pris par le ministère envers les citoyens.

Les modifications apportées au Plan stratégique 2008-2012 dans Le Rapport annuel de gestion 2010-2011 fait l'objet d'une annotation.

2.1 LES FAITS SAILLANTS

AFFAIRES POLICIÈRES

CARTE POLICIÈRE

Dans la foulée des travaux amorcés par le ministère de la Sécurité publique (MSP) afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la réforme de l'organisation policière de 2001, plusieurs résultats préliminaires ont été présentés en 2010 au Conseil sur les services policiers du Québec. Ces résultats concernent l'évaluation de la réforme de l'organisation policière de 2001, la réforme policière et l'approche de police communautaire, la qualité des services de police et le sentiment de sécurité, le bilan de la lutte contre le crime organisé, les statistiques sur la criminalité au Québec et les coûts des services policiers au Québec.

UNITÉ PERMANENTE ANTICORRUPTION

Poursuivant les efforts entrepris en septembre 2009 avec la mise en œuvre de l'Initiative de lutte contre la malversation et la corruption, le MSP a travaillé activement au cours des derniers mois à la création de l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Cette unité, officiellement annoncée le 18 février 2011, s'est vu confier le mandat de lutter contre le trafic d'influence, la corruption et la collusion dans l'adjudication et l'exécution de contrats publics, particulièrement dans l'industrie de la construction. Elle vise plus spécifiquement à assurer la libre concurrence des marchés publics et à s'assurer qu'ils sont exempts de pratiques illégales, déloyales ou contraires à l'éthique. Une fois sa mise en place complétée, l'UPAC regroupera des ressources provenant de différentes unités d'enquête et de vérification déjà en place au sein de ministères et d'organismes, dans un modèle de cohabitation et de coordination. Elle permettra de renforcer les moyens de lutte contre la corruption en combinant des enquêtes criminelles et pénales ainsi que des vérifications administratives et permettra d'appuyer le travail de l'escouade Marteau coordonnée par la Sûreté du Québec, qui poursuivra ses activités et sera intégrée à l'UPAC.

SERVICES CORRECTIONNELS

PLAN D'ACTION POUR LA RÉINSERTION SOCIALE DES PERSONNES CONTREVENANTES

La publication du Plan d'action gouvernemental pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes (2010-2013) constitue une des deux principales réalisations aux Services correctionnels pour l'année 2010-2011. L'objectif de ce plan d'action gouvernemental est de permettre une meilleure coordination et une meilleure harmonisation des diverses activités de réinsertion sociale pour les personnes contrevenantes, et ce, en collaboration avec les principaux partenaires gouvernementaux concernés par la réinsertion sociale, soit les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Soixante-neuf actions s'articulent autour de quatre axes d'intervention : l'évaluation des besoins des personnes contrevenantes et leur prise en charge; l'offre de programmes, de services et d'activités de soutien à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes; la recherche et l'évaluation de programmes, la sensibilisation et l'information. L'objectif ultime de ce plan d'action est de diminuer les risques de récidive des personnes confiées aux Services correctionnels et, par le fait même, le nombre de victimes dans la population.

L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE PERCÉ

Le deuxième fait saillant a trait à la réouverture, en mai 2010, de l'Établissement de détention de Percé qui a désormais une vocation d'évaluation et de traitement spécialisé auprès des délinquants sexuels. Cet établissement, d'une capacité de 46 places offre un programme d'intervention unique au Québec auprès de délinquants sexuels. Ce programme d'évaluation et de traitement est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et a permis, rappelons-le, la création d'une équipe multidisciplinaire (criminologue, psychologue, sexologue). Ce projet s'inscrit dans l'esprit du protocole (1989) de partage de responsabilités entre le MSSS et le MSP concernant l'accès aux services sociaux pour les personnes contrevenantes et en continuité avec les orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles.

SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

GLISSEMENT DE TERRAIN DE SAINT-JUDE DE MAI 2010

Le 10 mai 2010, un glissement de terrain exceptionnel et subit est survenu dans le rang Salvail Nord à Saint-Jude en Montérégie, entraînant la mort d'une famille de quatre personnes qui habitaient la résidence emportée. Les membres de l'Organisation régionale de la sécurité civile de la Montérégie se sont rapidement rendus sur place pour participer aux opérations avec les pompiers de la municipalité, la Sûreté du Québec, le ministère des Transports, Hydro-Québec et l'agence de la santé et des services sociaux de la région. Le programme d'aide financière lors de sinistres a été mis en œuvre à la suite de ce glissement de terrain.

GRANDES MARÉES ET INONDATIONS DE DÉCEMBRE 2010

Entre les 6 et 28 décembre 2010, des vents soufflant entre 80 km/h et 90 km/h, combinés aux fortes marées et aux pluies abondantes, ont provoqué des débordements du fleuve Saint-Laurent dans plusieurs municipalités côtières du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, inondant ainsi des résidences, des commerces et des infrastructures essentielles, causant des glissements de terrain et aggravant le problème de l'érosion des berges. Un déploiement d'envergure, mobilisant le personnel de la DGSCSI, a rapidement eu lieu sur ces territoires. En raison des besoins particuliers qui ont fait naître ces événements, un programme d'aide financière spécifique a été établi pour venir en aide aux sinistrés de ces régions, en remplacement des programmes généraux. Un comité interministériel et un comité régional de rétablissement ont été mis en place à la suite de ce sinistre.

LE CADRE DE PRÉVENTION DES PRINCIPAUX RISQUES NATURELS

Le cadre de prévention comprend trois étapes, soit l'analyse et la communication du risque, l'identification et le choix des solutions, et enfin, la mise en œuvre des solutions. En 2010-2011, la réalisation des mesures prévues aux protocoles d'ententes conclus s'est poursuivie et un nouveau protocole de mise en œuvre de solutions a été signé avec la Ville de Shawinigan. L'année 2010-2011 aura été une année charnière puisqu'elle a coïncidé avec l'échéance du Cadre de prévention adopté en 2006 et sa prolongation jusqu'en 2013. Ce fut l'occasion de repositionner les travaux d'analyses de risques eu égard aux besoins non comblés ou encore dans la perspective de terminer le travail déjà commencé.

MISE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES ENCADRANT LES CENTRES D'URGENCES 9-1-1 ET CERTAINS CENTRES SECONDAIRES D'APPELS D'URGENCE

Les dispositions légales et réglementaires concernant l'encadrement des centres d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) sont entrées en vigueur le 30 décembre 2010. À compter de cette date, les CU 9-1-1 ont deux ans pour s'y conformer. Dans le but d'assurer la mise en œuvre de la certification des centres d'urgence 9-1-1, une équipe a été créée sous la responsabilité du Centre des opérations gouvernementales (COG). Afin d'être en mesure de localiser les appelants cellulaires et filaires partout au Québec, le MSP fournit gratuitement aux CU 9-1-1 et aux centres secondaires d'appels d'urgence un outil informatisé de géolocalisation des personnes en détresse et des situations requérant des secours. En constante amélioration, l'application Web géomatique G. O. LOC 9-1-1 contient plusieurs sources de données gouvernementales et des sources externes.

ATTESTATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (ARK)

Le 3 février 2011, le ministre de la Sécurité publique attestait le schéma de couverture de risques de l'Administration régionale Kativik (ARK). L'attestation de ce schéma permettra entre autres le financement de certaines infrastructures et de certains équipements ainsi que la formation des pompiers offrant ainsi une meilleure couverture du territoire en sécurité incendie.

2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2012 ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2010-2011[1]

ENJEU 1 Des citoyens rassurés et engagés dans leur sécurité

2.2.1 ORIENTATION 1 AGIR POUR RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES QUÉBÉCOISES ET DES QUÉBÉCOIS FACE AUX RISQUES EN FAVORISANT LA PRÉVENTION, LA PRÉPARATION ET L'INFORMATION DES CITOYENS

AXE D'INTERVENTION 1.1 LA PRÉVENTION EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

OBJECTIF 1.1.1 **Contribuer, en partenariat, à la diminution du phénomène des gangs de rue par la réalisation des neuf mesures prévues au volet prévention du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010.**

INDICATEUR Nombre de mesures réalisées en prévention

CIBLE 2008-2012 9 mesures d'ici décembre 2010

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
8 mesures réalisées **1 mesure en cours de réalisation**	7 mesures réalisées 2 mesures en cours de réalisation	**6 mesures réalisées**

COMMENTAIRE

Vingt-cinq projets d'organismes communautaires ont été financés par le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité pour un total de 1,25 M$ (mesure 12).

En vertu du Programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue, une nouvelle sollicitation de projets a été tenue à l'automne 2010. Après analyse, 19 projets ont été recommandés pour financement, pour un montant total de 1 483 002 $ (mesure 13).

Le Guide d'évaluation de projets en prévention des problèmes de sécurité et de criminalité a été publié et est accessible sur le site Internet du MSP (mesure 15).

Le premier volet de l'évaluation du réseau d'échange et d'information sur les gangs de rue a été complété en janvier 2010. Le rapport final est attendu au printemps 2011 (mesure 16).

Le cadre de référence « Présence policière dans les établissements d'enseignement » a été mis à jour. Une nouvelle version du modèle d'entente entre les établissements d'enseignement et les corps de police est maintenant accessible (mesure 20).

Le 3 juin 2009, un appel de propositions en matière de recherche sur le phénomène des gangs de rue a été lancé sur le site Internet du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Au terme du processus d'évaluation, cinq demandes ont été recommandées dont une bourse doctorale, une synthèse de connaissances et trois projets de recherche. Les résultats ont été annoncés le 24 mars 2010 et les recherches ont débuté en avril 2010 et se poursuivent (mesure 25).

Les activités envisagées en 2010-2011 [illegible] au PAGD [illegible] l'annotation suivante : « Résultat applicable au PAGD 2010-2011 ».

1. Résultat applicable au PAGD 2010-2011 « Réaliser les mesures [illegible] du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 ».

Un colloque sur les gangs de rue a été tenu les 24, 25 et 26 novembre 2008 pour soutenir et diffuser la recherche auprès des divers partenaires (mesure 27).

Le portail d'information sur les gangs de rue « Choisis ton gang » ainsi que la campagne de promotion ont été lancés le 30 novembre 2009. Le volet destiné aux parents sera intégré à l'automne 2011 (mesure 29).

Le Programme québécois de formation sur la prévention du phénomène des gangs est toujours offert. D'avril 2010 à la fin décembre 2010, une vingtaine de séances de formation ont été données, permettant de rejoindre plus de 300 intervenants (mesure 30).

OBJECTIF 1.1.2 **Assurer un meilleur contrôle de la circulation des armes à feu par l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports et ses mesures complémentaires**

INDICATEUR Nombre d'armes à feu récupérées

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009 *
43 018 armes à feu récupérées* :	25 360 armes à feu récupérées* :	**3 515 armes à feu récupérées**
• **28 245 armes à feu saisies;**	• 17 136 armes à feu saisies;	
• **1 512 armes à feu trouvées;**	• 707 armes à feu trouvées;	
• **6 631 armes à feu remises volontairement;**	• 4 286 armes à feu remises volontairement;	
• **6 630 en amnistie.**	• 3 231 en amnistie.	
** Extraction des données effectuée le 31 décembre 2010.*	** Extraction des données effectuée le 1er mars 2010.*	

COMMENTAIRE L'enregistrement par les organisations policières des armes à feu récupérées a été constant et régulier au cours de la dernière année. Par ailleurs, une formation sur les requêtes dans la Banque de données québécoises des armes à feu recouvrées (BDQAFR) a été donnée les 15-16-17 et 22 février 2011.

OBJECTIF 1.1.3 **Accentuer les efforts de détection dans la lutte contre la cybercriminalité**

INDICATEUR Nombre d'initiatives visant à accentuer les efforts de lutte contre la cybercriminalité mises en œuvre

CIBLE 2008-2012 4 initiatives

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
3 initiatives mises en oeuvre	2 initiatives mises en oeuvre	**1 initiative mise en oeuvre**

COMMENTAIRE Trois initiatives porteuses ont été mises en œuvre depuis 2008, soit :

1) Mise en place du Programme de soutien financier aux organisations policières : volet *cybercriminalité*. Deux projets ont été financés en vertu de ce programme :

   a. Implantation d'un projet de cohabitation entre le Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec (SQ) en matière de lutte contre la cybercriminalité et de criminalité technologique;

   b. Création d'une équipe intégrée composée de membres du Service de police de la Ville de Québec et de la SQ en matière d'extraction de données informatiques.

Ces projets permettent la facilitation du partage de renseignements entre les services policiers, le développement d'une plus grande expertise technique, l'élaboration de programmes de formation communs, la mise en commun d'infrastructures hautement spécialisées et la mobilisation d'un nombre optimal de ressources policières dans le cas d'enquêtes d'envergure.

2) Développement et diffusion, sur une base mensuelle, d'un bulletin d'information sur la cybercriminalité.

3) Création de l'Équipe intégrée sur les menaces à la sécurité de l'information gouvernementale, laquelle regroupe le MSP, la SQ et le Centre des services partagés du Québec – Cert/AQ, qui a pour mandat d'améliorer la connaissance des menaces et des incidents de sécurité de l'information gouvernementale au Québec ainsi que de contribuer à assurer la sécurité des actifs informationnels et des infrastructures de communication des ministères et organismes publics québécois.

OBJECTIF 1.1.4 **Veiller à la diminution des risques de récidive par l'évaluation des personnes contrevenantes**

INDICATEUR Taux des détenus évalués avant le sixième de la peine

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011[1]	2009-2010[2]	2008-2009
58,4 % (peines de moins de 6 mois)	41,3 % (peines de moins de 6 mois)	**17,9 %** (peines de moins de 6 mois)
47,3 % (peines de 6 mois et plus)	50,0 % (peines de 6 mois et plus)	**57,0 %** (peines de 6 mois et plus)

COMMENTAIRE L'organisation du travail ainsi que le système informatique en place en détention rendent difficile le suivi du taux s'évaluation des détenus. Par conséquent, le taux réel d'évaluation est souvent sous-estimé. Afin de combler ces lacunes, un outil de suivi mensuel a été mis à la disposition de l'ensemble des gestionnaires. 76,2 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour les personnes contrevenantes condamnées à des peines de moins de six mois alors que 94,7 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour celles condamnées à des peines de six mois et plus.

[illegible]

[illegible]

INDICATEUR Taux des personnes contrevenantes purgeant leur peine en milieu ouvert évaluées dans un délai de 45 jours ouvrables suivant le début de la peine

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
43,9 % (peines de moins de 6 mois)	42,7 % (peines de moins de 6 mois)	**44,1 % (peines de moins de 6 mois)**
40,3 % (peines de 6 mois et plus)	37,9 % (peines de 6 mois et plus)	**38,4 % (peines de 6 mois et plus)**

COMMENTAIRE L'écart s'explique par l'augmentation du nombre de demandes d'évaluations à produire ainsi que par une sous-estimation de temps requis pour les produire. Entre 2007-2008 et 2010-2011, l'augmentation de la demande d'évaluations a été de 16,8 %, sans ajout de personnel. Cette situation a occasionné des retards et une surcharge de travail pour les professionnels.

Au 1er septembre 2010, deux projets pilotes ont été implantés dans certaines régions du Québec afin de permettre une baisse du temps requis pour une évaluation. De nouvelles pratiques seront mises en place en 2011-2012.

En communauté, 52,4 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de six mois alors que 77,5 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour celles purgeant une peine de six mois et plus.

OBJECTIF 1.1.5 **Offrir des programmes de soutien à la réinsertion sociale dans tous les établissements de détention**

INDICATEUR Taux des établissements de détention offrant des programmes de soutien à la réinsertion sociale

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
100 %	100 %	**100 %**

COMMENTAIRE En septembre 2010, une collecte de données réalisée auprès des établissements de détention a permis la mise à jour des informations contenues dans l'inventaire des programmes et des services offerts aux personnes contrevenantes dans les établissements de détention. De plus, le Plan d'action gouvernemental pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes (2010-2013) a été rendu public le 15 décembre 2010.

OBJECTIF 1.1.6 **Atténuer, en partenariat, l'impact et les pertes causés par les sinistres**

INDICATEUR Taux de décès par 100 000 habitants causés par les sinistres notamment l'incendie

CIBLE 2008-2011 ↓ 3 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Non mesuré	0,73/100 000 habitants (57 décès)	0,69/100 000 habitants (53 décès)

1. Résultat applicable au PMGO 2010-2011 « Accroître le pourcentage d'évaluations des besoins et des risques de récidive des personnes contrevenantes effectuées dans le délai requis en établissement de détention et dans la communauté »

COMMENTAIRE

Du matériel de sensibilisation en matière de prévention des incendies et des sinistres destiné aux citoyens est accessible, selon le cas, aux services de sécurité incendie, aux municipalités et aux écoles, notamment lors de la Semaine de la prévention des incendies, de la Semaine de la sécurité civile et de la tenue de kiosques d'information dans des lieux publics.

Le Service des statistiques collaborera à la restructuration de l'ensemble des processus permettant de produire des statistiques en incendie.

INDICATEUR

Nombre d'actions contribuant à la réalisation de la mesure d'adaptation n° 21* prévue au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, un défi pour l'avenir

* *Mesure d'adaptation n° 21 prévue au MSP : « Instaurer des mécanismes qui permettront de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé et la sécurité publiques. »*

CIBLE 2008-2012

(non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Poursuite de l'action amorcée en 2009-2010	Une action : création d'un réseau d'observation des conditions océanographiques et climatologiques dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent	**Aucune**

COMMENTAIRE

Le MSP poursuit la supervision et assure le suivi de ce projet, établi jusqu'en 2013, avec la collaboration de partenaires gouvernementaux et du milieu de la recherche. Rappelons que la collecte de données servira à la recherche de solutions d'atténuation des risques et à la conception d'ouvrages.

INDICATEUR

État d'avancement des actions contribuant à la réalisation de la mesure d'adaptation n° 21 prévue au du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, un défi pour l'avenir

CIBLE 2008-2012

(non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
En cours	**En cours**	**Entente administrative sur la mise en œuvre du plan d'action**

COMMENTAIRE

L'entente conclue entre l'Université du Québec à Rimouski et le MSP permet d'obtenir des données pour valider et calibrer des modèles d'analyse dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent contribuant à la réalisation de la mesure n° 21.

AXE D'INTERVENTION 1.2 : DES CITOYENS SENSIBILISÉS ET ENGAGÉS

OBJECTIF 1.2.1 **Favoriser l'engagement des citoyens afin qu'ils adoptent des comportements préventifs en matière de crimes et de sinistres**

INDICATEUR Nombre et nature des campagnes annuelles de sensibilisation auprès des citoyens

CIBLE 2008-2012 **3 campagnes**

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
3 campagnes	4 campagnes	**3 campagnes**

COMMENTAIRE

La campagne de sensibilisation sur la sécurité civile : Une semaine de la sécurité civile s'est déroulée du **2 au 8 mai 2010** sous le thème *72 heures, votre famille est-elle prête?* Un lancement médiatique a eu lieu pour marquer le coup d'envoi des activités. À l'occasion de cette semaine, deux concours ont été organisés, soit un concours de dessin et un concours sur Internet. Le premier s'adressait aux jeunes de 5 à 8 ans. La promotion a été faite auprès de toutes les écoles primaires du Québec. Plus de 4 800 dessins ont été reçus pour cette troisième édition. Également, un concours intitulé *72 heures : gagnez une trousse d'urgence*, s'adressant au public adulte du Québec, a eu lieu. La promotion s'est faite au moyen d'une campagne de référencement par mots clés et de bannières publicitaires sur Internet. Plus de 7 900 citoyens y ont participé. De plus, en collaboration avec ses partenaires, le MSP a installé des kiosques dans les centres commerciaux Laurier, à Québec, Promenades Saint-Bruno, en Montérégie et Place du Royaume, à Chicoutimi. Ces kiosques avaient pour but de sensibiliser la population à se préparer si un sinistre survenait.

La campagne de sensibilisation sur la prévention des incendies : Une semaine de la prévention des incendies s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2010, sous le thème *Le feu brûle, la fumée tue*. En collaboration avec notre partenaire La Capitale assurances générales, de grands panneaux routiers ont été installés aux abords de la route. Ils campaient le message visant à sensibiliser la population sur l'un des comportements les plus importants en matière de prévention, soit avoir un avertisseur en bon état de fonctionnement. Le message véhiculé était essentiellement que la fumée est opaque, elle empêche les déplacements des personnes et se propage très rapidement lors d'un incendie : la fumée, donc l'intoxication, tue avant les flammes lors d'un incendie. Plusieurs activités ont eu lieu un peu partout au Québec. Elles étaient orchestrées par les municipalités et les services incendie de chaque région afin de sensibiliser la population aux risques d'incendie. Un macaron aimanté a également été élaboré et 285 000 ont été produits. Ces macarons ont été remis à l'ensemble des services incendie pour une distribution porte-à-porte et lors des visites d'écoles ou autres. Il a été conçu pour inscrire la date de vérification de l'avertisseur ainsi que la date de son remplacement. De plus, la page « citoyenaverti.gouv.qc.ca » permet au citoyen de consulter, chaque année, les conseils de prévention en matière de sécurité incendie. De plus, lors de la campagne de sensibilisation, la page « citoyenaverti.gouv.qc.ca » présente tout le contenu et l'ensemble des activités liées à la Semaine de la prévention des incendies.

La campagne de sensibilisation sur la prévention de la criminalité : La Semaine de la prévention de la criminalité s'est déroulée du 7 au 13 novembre 2010 sous le thème *Unis contre le crime*. Cette semaine a pour objectif de sensibiliser la population québécoise aux pratiques et aux enjeux de la prévention de la criminalité par l'organisation d'activités dans toutes les régions du Québec. Les services de police, les organismes communautaires et tous les acteurs du domaine de la prévention ont tenu plus de 300 activités. Celles-ci abordaient des thèmes tels l'intimidation et le taxage, l'abus envers les aînés, le vol de véhicule, les gangs de rue, la fraude et la cybercriminalité.

INDICATEUR Nombre de bénévoles accrédités pour intervenir lors de sinistres

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT CUMULATIF	2010-2011	2009-2010	[illegible]
	1 040 bénévoles	965 bénévoles	**Aucun**

COMMENTAIRE Distribution de cartes d'accréditation aux bénévoles de Radio amateur du Québec inc. (RAQI) lors de l'événement SARSCENE.

INDICATEUR Nombre de nouvelles équipes de bénévoles créées pour renforcer l'intervention lors de sinistres

CIBLE 2008-2012 80 équipes

RÉSULTAT CUMULATIF	2010-2011	2009-2010	[illegible]
	2 équipes et 2 ententes de collaboration	Aucune	**Signature d'une entente**

COMMENTAIRE Cette année, deux nouvelles équipes de bénévoles se sont jointes à l'Association québécoise des bénévoles en recherche et sauvetage (AQBRS).

Une entente de collaboration a été conclue avec Ambulance Saint-Jean en août 2010 afin d'avoir recours à ses bénévoles pour les services de secourisme, de soins aux victimes, de transport des personnes malades, blessées ou atteintes d'incapacité, d'évacuation de personnes, de soins aux enfants et aux personnes âgées lors de sinistres majeurs réels ou imminents ou d'autres événements qui compromettent la sécurité des personnes.

OBJECTIF 1.2.2 **Contribuer à l'amélioration du bilan routier en cogérant la réalisation de projets pilotes qui nécessitent le recours à de nouvelles technologies**

INDICATEUR Nombre de cinémomètres photographiques installés pour évaluation

CIBLE 2008-2012 9 cinémomètres

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
9	9	**Aucune installation**

COMMENTAIRE Le projet pilote sur les cinémomètres photographiques et les caméras de contrôle de circulation aux feux rouges est cogéré par plusieurs partenaires dont les ministères de la Justice du Québec, des Transports et de la Sécurité publique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et l'Association des directeurs de police du Québec. Depuis le 19 août 2009, des constats d'infraction sont transmis aux propriétaires des véhicules pris en infraction et les amendes perçues sont versées au Fonds de la sécurité routière.

Le MSP a poursuivi sa participation à la gestion et à l'implantation du projet pilote au regard, entre autres, de l'évaluation du projet et de l'élaboration du Rapport d'évaluation, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2010. La sécurité routière, l'acceptabilité sociale ainsi que les aspects opérationnels technologiques et financiers ont fait l'objet d'évaluations rigoureuses.

INDICATEUR Nombre de caméras de contrôle de circulation aux feux rouges installées pour évaluation

CIBLE 2008-2012 6 caméras de contrôle de circulation

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
6	6	**Aucune installation**

COMMENTAIRE *Idem* à l'indicateur précédent portant sur le nombre de cinémomètres photographiques installés pour évaluation.

AXE D'INTERVENTION 1.3 : L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

OBJECTIF 1.3.1 **Communiquer plus efficacement avec les citoyens, les partenaires et les médias en appliquant une stratégie globale de communication institutionnelle**

INDICATEURS Date d'approbation de la stratégie globale de communication institutionnelle
Indice d'efficacité de la couverture médiatique

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Annulation du projet de stratégie de communication institutionnelle	Révision du projet de stratégie de communication institutionnelle	**Dépôt d'un projet de stratégie de communication**

COMMENTAIRE Le projet de stratégie globale de communication institutionnelle devait être revu et reporté au courant de l'année 2010. Cependant, en raison du contexte budgétaire, le ministère n'a plus les ressources nécessaires pour mettre de l'avant ce projet.

L'indicateur portant sur l'indice de l'efficacité de la couverture médiatique n'est pas applicable puisque la stratégie globale de communication institutionnelle n'a pas été mise en œuvre.

OBJECTIF 1.3.2 **Diffuser et publiciser annuellement les résultats portant sur l'état de la criminalité, des sinistres et des services correctionnels**

INDICATEUR Nombre de consultations des statistiques ministérielles dans le site Internet

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Non mesuré	3 546 visiteurs	**Non mesuré**

COMMENTAIRE La refonte du site Internet au cours de l'année 2010-2011 a rendu impossible, en 2010-2011, la mesure de l'achalandage des domaines portant sur la criminalité, les sinistres et les services correctionnels.

Il sera possible, à compter de 2011-2012, de répertorier le nombre de consultations de pages de statistiques ministérielles dans le site Internet.

ENJEU 2 Des interventions adaptées aux risques

ORIENTATION 2 ASSURER LE LEADERSHIP DANS LA DÉTERMINATION ET LA PROMOTION DE MESURES D'INTERVENTION ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES RISQUES MENAÇANT LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

AXE D'INTERVENTION 2.1 LA CRIMINALITÉ

OBJECTIF 2.1.1 **Accroître, en partenariat, la cohésion dans la pratique policière en définissant des pratiques policières adaptées et en s'assurant de leur respect**

INDICATEUR Nombre de plans d'organisation policière déposés et approuvés

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
31 plans déposés: 5 approuvés, 11 en processus d'approbation, 10 en attente d'information supplémentaire et 5 en cours analyse	24 plans déposés et en cours analyse	**Aucun**

COMMENTAIRE Deux services de police n'ont pas encore déposé leur plan d'organisation policière au 31 mars 2011. Il est prévu que ces plans seront déposés au ministère en 2011 pour analyse.

INDICATEUR Nombre de pratiques policières approuvées

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
5 pratiques policières additionnelles approuvées dont 4 révisées	8 pratiques policières révisées et approuvées	**16 pratiques policières révisées et approuvées**

INDICATEUR Nombre d'organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5 inspectées

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
91 % (20 des 22 organisations policières inspectées)	63 % (14 des 22 organisations policières inspectées)	**36 % (8 des 22 organisations policières inspectées)**

COMMENTAIRE En 2010-2011, la DVIEI a procédé à l'inspection de quatre organisations policières de niveau 2 et deux de niveau 3, ce qui représente 27 % des organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5.

Depuis 2008, 20 des 22 organisations policières de niveau 2, 3, 4 et 5 ont été inspectées, ce qui représente 91 % des organisations policières de niveau 2, 3, 4, et 5.

Par ailleurs, pour la période 2008-2011, la DVIEI a également inspecté cinq services de police de niveau 1 pour la thématique sur la gestion du renseignement criminel et la conformité à la Déclaration uniforme de la criminalité.

1 Résultat applicable au PAGD 2010-2011 «Compléter l'analyse des plans d'organisation policière en fonction des nouvelles exigences législatives de la Loi sur la police».

2 Résultat applicable au PAGD 2010-2011 «Poursuivre l'inspection des organisations policières de niveau 2, 3, 4 ou 5».

OBJECTIF 2.1.2 **S'assurer de la prise en charge locale de la sécurité publique dans les communautés autochtones admissibles**

INDICATEUR Taux de couverture du territoire des communautés autochtones admissibles desservies localement

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
86,3 %	80,8 %	**88,5 %**

COMMENTAIRE Le résultat demeure positif compte tenu du contexte budgétaire et du gel du financement du fédéral ayant cours au moment du renouvellement des ententes. Ainsi, la majorité des ententes se sont conclues à des conditions similiaires à l'année précédente. La Sûreté du Québec assure la desserte policière dans les sept communautés où aucune entente n'a pu être conclue.

OBJECTIF 2.1.3 **Accroître la sécurité dans les palais de justice en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec**

INDICATEUR Nombre d'incidents déclarés

CIBLE 2008-2012 ↓ 3 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011[2]	2009-2010	2008-2009
↓ 7 %[3] des incidents déclarés	· 7 % des incidents déclarés	**↓ 19 % des incidents déclarés**

COMMENTAIRE Entre 2010-2011 et 2009-2010, le nombre d'incidents déclarés dans les palais de justice est demeuré stable. Toutefois, par rapport à l'année de référence 2007-2008, on constate une diminution globale de 7 % du nombre d'incidents déclarés, toutes infractions confondues.

1. Résultat applicable au PAGD 2010-2011 : « [illegible] de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones ».
2. Résultat applicable au PAGD 2010-2011 : « Mettre en place des mesures permanentes de sécurité à la Chambre de la jeunesse de Montréal ».
3. Diminution globale de 7 % par rapport à l'année de référence 2007-2008.

OBJECTIF 2.1.4 **S'assurer du dépistage systématique du risque suicidaire dès l'admission de toute personne incarcérée et de la prise en charge dans l'ensemble des établissements de détention**

INDICATEUR Taux des personnes prises en charge

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Dépistage systématique à l'admission : 94,5 % **Prise en charge : non accessible**	Dépistage systématique à l'admission : 80 % Prise en charge : non accessible	**Non accessible**

COMMENTAIRE Dépistage systématique : Le pourcentage de 94,5 % indique une augmentation de 14,5 % des dépistages à l'admission par rapport à l'année précédente et se rapproche considérablement de la cible à atteindre. Cependant, deux établissements de détention ont éprouvé des difficultés importantes pour compléter les informations relatives au dépistage systématique. Ces difficultés ont pour effet d'augmenter artificiellement le nombre total d'admissions et faussent les résultats globaux. Leurs données ont donc été retirées du pourcentage total. Les responsables du programme de prévention du suicide de ces établissements confirment toutefois que toutes les personnes incarcérées admises font l'objet du dépistage systématique.

Prise en charge : La compilation annuelle par établissement démontre qu'à la suite du dépistage à l'admission, 1 293 personnes ont fait l'objet d'une évaluation clinique plus spécialisée. Cette évaluation constitue en soi une prise en charge. Toutefois, en l'absence d'une donnée de comparaison, il est impossible de déterminer un taux de prise en charge pouvant être relié à la cible de 100 %. Des correctifs devront être apportés à la grille d'évaluation trimestrielle.

Il y a eu deux décès par suicide pour toute l'année 2010-2011, soit le nombre le moins élevé depuis 1987 et une réduction de 90 % par rapport au nombre de décès par suicide survenu en 2000.

OBJECTIF 2.1.5 **S'assurer que l'accompagnement et l'encadrement des personnes contrevenantes sous surveillance dans la communauté sont structurés**

INDICATEUR Taux des personnes contrevenantes suivies selon les guides d'application portant sur la permission de sortir, la libération conditionnelle, l'ordonnance de probation et l'emprisonnement avec sursis.

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Non accessible	Non accessible	**Non accessible**

COMMENTAIRE Les gestionnaires du réseau s'assurent d'effectuer des suivis et ils vérifient aussi la qualité du travail des intervenants notamment par la lecture de certains dossiers. Ainsi, des vérifications aléatoires (par échantillonnage) sont effectuées dans le réseau régulièrement. Ces vérifications font partie des responsabilités des directeurs des Services professionnels correctionnels ou de leurs chefs d'équipe, car ils se doivent de valider la qualité des interventions du personnel correctionnel. De plus, cette démarche fait partie du processus d'évaluation des gestionnaires.

Des travaux sont en cours afin de mettre en place une procédure de vérification permettant de s'assurer que l'accompagnement et l'encadrement des personnes contrevenantes sous surveillance dans la communauté sont structurés.

Résultat attendu du PAED 2010-2011 « Poursuivre l'implantation des mécanismes de dépistage et de suivi en prévention du suicide dans les établissements de détention »

OBJECTIF 2.1.6 **S'assurer d'un encadrement adapté du champ d'intervention de la sécurité privée notamment par l'implantation de cinq programmes de formation destinés aux intervenants en ce domaine**

INDICATEUR Nombre de programmes de formation donnés

CIBLE 2008-2012 5 programmes

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
5 programmes	4 programmes	**4 programmes**

COMMENTAIRE Le cours relatif au convoyage de valeurs est donné par l'École nationale de police du Québec.

Parmi les quatre autres programmes donnés, trois sont élaborés par le réseau des commissions scolaires, soit le diplôme d'études professionnelles (DEP) en installation et entretien de systèmes de sécurité, le DEP en serrurerie et un cours à l'intention des agents de sécurité. Le quatrième est celui en investigation conçu par le réseau des cégeps.

AXE D'INTERVENTION 2.2 : LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

OBJECTIF 2.2.1 **Améliorer le suivi des menaces intentionnelles susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'État en élaborant des mécanismes d'échange d'information ou de communication visant à mieux connaître et contrer les menaces intentionnelles, notamment le terrorisme**

INDICATEUR Nombre de mécanismes élaborés

CIBLE 2008-2012 3 mécanismes

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
3 mécanismes	3 mécanismes	**2 mécanismes élaborés et 1 en cours de réalisation**

COMMENTAIRE Mise en œuvre de l'entente relative à la collaboration en matière de sécurité intérieure avec l'État de New York, signée le 15 avril 2008 à Québec.

Mise en œuvre du Programme sur la sûreté des infrastructures prioritaires, qui a pour objectifs d'améliorer la connaissance des infrastructures stratégiques du Québec et de contribuer à assurer leur sécurité.

Mise en œuvre du Forum permanent sur les opérations d'enquête en matière de fraude envers l'État, qui vise à contrer les risques de fraudes associés à la délivrance de documents officiels et à l'accès aux programmes gouvernementaux.

AXE D'INTERVENTION 2.3 : LA GESTION DES RISQUES DE SINISTRES

OBJECTIF 2.3.1 **Renforcer l'efficacité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) en élaborant de nouvelles missions qui répondent aux besoins des citoyens en cas de sinistre**

INDICATEUR Nombre de nouvelles missions

* L'indicateur « Nombre de programmes de formation accrédités » est modifié par « Nombre de programmes de formation donnés ».

CIBLE 2008-2012 3 missions

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Missions déposées : « Soutien aux personnes sinistrées », et « Communication » révisée	Dépôt d'une nouvelle mission et planification d'une autre mission Dépôt d'une mission révisée	**Planification de deux nouvelles missions**

COMMENTAIRE Une version révisée de la mission « Communication » a été intégrée au Plan national de sécurité civile en décembre 2010.

Les travaux du projet de mission « Prise en charge des personnes décédées » se poursuivent.

OBJECTIF 2.3.2 **Implanter un système d'alerte fonctionnel en cas de sinistre destiné à l'ensemble de la population**

INDICATEURS Date d'implantation du système d'alerte
Nombre d'activations du système d'alerte

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Négociations avec Pelmorex concernant l'entente pour l'utilisation du Système d'agrégation et de dissémination national d'alerte (ADNA)	Participation du Québec au développement de l'infrastructure technologique permettant la création des messages et leur envoi aux distributeurs de dernière ligne	**Mise en place des projets de développement informatique permettant l'implantation du système d'alerte**

COMMENTAIRE Un projet canadien ayant pour but de permettre aux organisations gouvernementales (fédérales, provinciales et municipales) d'avertir rapidement le public, par des messages diffusés sur le Web, à la radio et à la télévision, des dangers imminents est actuellement en développement. Il s'agit du Système national d'alerte publique (SNAP).

Un outil permettant la création et la transmission d'alertes au SNAP est actuellement accessible par l'entremise de Pelmorex Communications inc. (Pelmorex). Il s'agit du Système d'agrégation et de dissémination national d'alertes (ADNA).

Suivant la signature de cette entente, le Québec pourra mettre en œuvre le SNAP au Québec.

La planification et la mise en place du SNAP au Québec pour permettre la diffusion des messages d'alerte à la population sont reportées à 2011-2012.

OBJECTIF 2.3.3 **Contribuer à l'amélioration de la gestion des risques sur l'ensemble du territoire en poursuivant la mise en œuvre du programme de prévention des principaux risques naturels**

INDICATEUR Nombre de protocoles d'entente signés avec les municipalités

CIBLE 2008-2012 8 protocoles

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
8 protocoles	7 protocoles	**1 protocole**

COMMENTAIRE En 2010-2011, 1 protocole a été signé avec la Ville de Shawinigan pour la mise en œuvre de solutions en matière de mouvement de sol.

INDICATEUR Taux d'engagement du budget prévu au programme

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
81 %	63 %	**20 %**

COMMENTAIRE 81 % des dépenses prévues au programme ont été engagées pour la réalisation des trois étapes, soit l'analyse de risque, l'analyse de solution et la mise en oeuvre.

OBJECTIF 2.3.4 **Améliorer la gestion des risques liés à l'intervention humaine en déterminant les activités ou les biens générateurs de risque de sinistres**

INDICATEUR Nombre d'activités ou de biens générateurs de risque de sinistres déterminés

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Deux activités en cours	En cours	**Aucune activité**

COMMENTAIRE Participation à l'élaboration du Guide interministériel sur la prévention de l'intoxication au monoxyde de carbone à la suite de l'usage d'explosifs.

Coordination du Comité interministériel d'experts sur les risques industriels liés à l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

[1] Résultat annoncé au PAGD 2010-2011 « Conclure des protocoles d'entente avec les municipalités permettant l'analyse et la mise en œuvre de solutions, comme il est prévu au Cadre de prévention des principaux risques naturels ».

OBJECTIF 2.3.5 **Délivrer l'attestation de conformité pour l'ensemble des schémas de couverture de risques en sécurité incendie**

INDICATEUR Taux de schémas de couverture de risques en sécurité incendie attestés

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011[1]	2009-2010	2008-2009
74 %	56 %	**44 %**

COMMENTAIRE Au 31 mars 2011, 4 schémas étaient en processus d'attestation et 76 avaient été attestés sur un total de 103 shémas.

OBJECTIF 2.3.6 **Accroître le renforcement des systèmes sous la responsabilité de partenaires privés dont la défaillance peut avoir des conséquences importantes sur la population en atteignant 50 % de ceux-ci**

INDICATEUR Taux de partenaires privés atteints

CIBLE 2008-2012 50 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011[2]	2009-2010	2008-2009
Non mesuré	Non mesuré	**Non mesuré**

COMMENTAIRE Actuellement, seuls les ministères et organismes (M/O) du gouvernement du Québec participent à la démarche de résilience. Les M/O fédéraux et les propriétaires ou exploitants privés de systèmes essentiels seront appelés à se joindre aux travaux en temps opportun et selon des modalités à convenir.

INDICATEUR Nombre de systèmes critiques renforcés

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Indéteminé	Indéteminé	**Indéteminé**

COMMENTAIRE Le sous-comité sur la résilience des systèmes essentiels poursuit ses travaux lesquels se situent à la phase d'acquisition de connaissances. À cette fin, les ministères et organismes (M/O) responsables de chacune des neuf tables sectorielles s'affairent à réaliser leur portrait.

[1] Résultat applicable au PAGD 2010-2011 « Porter à 100 % le taux d'attestation cumulé des schémas de couverture de risques en sécurité incendie ».

[2] Résultat applicable au PAGD 2010-2011 « Atteinte des partenaires privés responsables des systèmes essentiels à l'identification des principales vulnérabilités et des mesures correctives ».

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD

Coordonner les comités directeurs et de réalisation mis en place pour favoriser la lutte contre la malversation et la corruption, notamment en développant une stratégie commune pour lutter contre ces crimes

INDICATEUR

Date de création d'une stratégie commune des comités directeurs et de réalisation pour lutter contre la malversation et la corruption

ACTIONS

- Créer les comités directeurs et de réalisation
- Élaborer une stratégie commune pour lutter contre la malversation et la corruption

RÉSULTAT

Les comités directeurs et de réalisation ont été mis en place et se sont réunis à plusieurs reprises. Ces rencontres ont permis d'amorcer une réflexion sur des solutions potentielles aux problématiques prioritaires et de jeter les bases d'une stratégie de communication qui sera utile à l'Unité permanente anticorruption (UPAC).

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD

Appliquer les nouvelles exigences législatives de la Loi sur la police en matière de pouvoirs extraterritoriaux

INDICATEUR

Date de mise en œuvre des nouvelles exigences législatives de la Loi sur la police en matière extraterritoriaux

ACTIONS

- Rédiger un guide d'application et autres documents pertinents.
- Procéder à l'implantation des procédures prévues, notamment :
  - Évaluer et accorder des demandes d'autorisation d'exercice de pouvoirs extraterritoriaux à des policiers provenant de l'extérieur du Québec;
  - Formuler des demandes d'autorisation d'exercice de pouvoirs extraterritoriaux à des policiers résidant au Québec.

RÉSULTAT

L'ensemble des documents pertinents à la mise en œuvre des exigences, notamment en ce qui a trait aux directives et procédures, ont été produits en collaboration avec les partenaires concernés. Ils sont en cours d'approbation officielle.

COMMENTAIRE

La date visée pour la mise en oeuvre est le 1er juillet 2011.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD

Favoriser la mise en place de corps de police régionaux autochtones

INDICATEUR

Nombre de corps de police régionaux autochtones formés

ACTIONS

- Évaluer le degré de faisabilité de la formation de corps de police régionaux autochtones
- Former des corps de police régionaux autochtones

RÉSULTAT

Deux corps de police régionaux ont été formés (cri et innuit).

COMMENTAIRE

Au 1er avril 2011, le corps de police régional cri (Eeyou-Eenou Police Force) sera officiellement en fonction.

ORIENTATION 3 OPTIMISER LA PRESTATION DE SERVICES ET LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

AXE D'INTERVENTION 3.1 LA PRESTATION DE SERVICES

OBJECTIF 3.1.1 **Accroître la desserte des services d'urgence en milieu isolé (désincarcération, recherche et sauvetage)**

INDICATEUR Taux de desserte des services d'urgence en milieu isolé

CIBLE 2008-2012 ↑ 10 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
2 ententes signées	Non mesuré	**Non mesuré**

COMMENTAIRE L'application géomatique G. O. LOC 9-1-1 développée en 2009-2010 est accessible pour les intervenants d'urgence.

Des pourparlers sont en cours afin de conclure des ententes avec les municipalités limitrophes à la réserve faunique des Laurentides afin d'assurer leurs interventions lors d'un incendie ou d'un déversement de matières dangereuses sur les routes 169 et 175. Le 4 février 2011, la signature de deux ententes a fait l'objet d'une conférence de presse par la Ville d'Alma, la Régie intermunicipale de sécurité incendie – secteur Sud et la DGSCSI.

OBJECTIF 3.1.2 **Créer des dossiers d'enquêtes sur les causes et circonstances de sinistres majeurs pour lesquels des ressources de l'OSCQ ou des organisations régionales de la sécurité civile auront été déployées en tout ou en partie**

INDICATEUR Taux de dossiers d'enquêtes créés

CIBLE 2008-2012 100 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Non mesuré	Non mesuré	**Non mesuré**

COMMENTAIRE Bien que le projet de structuration d'une direction des enquêtes n'ait pas été réalisé au sein de la DGSCSI, les rapports d'événements de l'OSCQ, entre autres ceux d'Haïti et de la grippe A (H1N1), ont été bonifiés afin de déterminer les causes et circonstances des sinistres majeurs.

OBJECTIF 3.1.3 **Se doter d'une architecture d'entreprise ministérielle en technologie de l'information pour optimiser la prestation de services**

RÉSULTAT La phase 1 de l'architecture d'entreprise ministérielle a été complétée et appliquée à toutes les lignes d'affaires en 2009-2010. Les résultats détaillés sont inscrits dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010.

Résultat applicable au PAGD 2010-2011 « Favoriser, en partenariat, une utilisation optimale des ressources requises lors d'intervention d'urgence en milieu isolé ».

OBJECTIF 3.1.4 **Implanter la prestation électronique de services dans l'administration des programmes d'aide financière, tout en maintenant un taux de satisfaction supérieur à 90 %**

INDICATEUR Taux de satisfaction de la clientèle concernée par les programmes d'aide financière

CIBLE 2008-2012 ≥ 90 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Non mesuré	Non mesuré	**Non mesuré**

COMMENTAIRE La majeure partie de l'application servant à informatiser les processus de traitement des réclamations d'aide financière devrait être accessible et fonctionnelle en 2011-2012.

Quant à la prestation électronique de services, comme le développement s'effectue pour l'ensemble du ministère, la mise en place de ce projet est prévue en 2012.

OBJECTIF 3.1.5 **Assurer un meilleur suivi du dossier d'une personne contrevenante en implantant un système intégré de gestion des dossiers correctionnels, en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec**

INDICATEUR Date d'implantation d'un système intégré de gestion des dossiers correctionnels

CIBLE 2008-2012 Mars 2011

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Travaux en cours	Travaux en cours	**Travaux en cours**

COMMENTAIRE Les travaux d'architecture du système Sentinelle ont été complétés en juin 2010. Un appel d'offres a été publié le 2 juillet 2010 afin de choisir un fournisseur pour réaliser les adaptations à ce système. Un contrat a été signé avec la firme LGS pour réaliser ces travaux. Les travaux d'adaptation ont débuté en octobre 2010 et se poursuivront jusqu'en mars 2012.

OBJECTIF 3.1.6 **Adapter et moderniser les infrastructures carcérales par la réalisation des travaux prévus au Plan d'immobilisation des infrastructures carcérales pour la période 2008-2011**

INDICATEUR Taux de réalisation des travaux

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
99 % des actions prévues en 2010-2011	99 % des actions prévues en 2009-2010	**100 % des actions prévues en 2008-2009**

COMMENTAIRE Les travaux concernant la réouverture de l'Établissement de détention de Percé pour délinquants sexuels ont été complétés en avril 2010.

Les travaux de la phase 1 à l'Établissement de détention de Montréal (ailes « L » et « M ») ont été menés à terme en décembre 2010.

En février 2011, le gouvernement du Québec a indiqué les noms des consortiums qui seront invités à participer à l'appel de propositions en vue de la réalisation de l'Établissement de détention de Sorel-Tracy en mode partenariat public-privé. Les documents d'appel de propositions sont en préparation.

Au 31 mars 2011 :

- la réalisation des plans et devis définitifs des projets de construction d'établissements de détention à Roberval et à Amos est en cours;
- la réalisation des plans et devis préliminaires du projet de construction d'un établissement de détention à Sept-Îles est complétée en quasi-totalité (livraison le 14 avril 2011).

INDICATEUR Ratio de surpopulation carcérale

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
1,08	1,11	**1,17**

COMMENTAIRE Le ratio a diminué pour une seconde année consécutive. Le ratio de 2010-2011 est de trois centièmes (0,03) inférieur à celui de 2009-2010 et de neuf centièmes (0,09) sous celui de 2008-2009.

OBJECTIF 3.1.7 **Conclure des ententes de partenariat avec le Centre de services partagés du Québec pour le transfert de certaines responsabilités en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationelles.**

RÉSULTAT Deux ententes ont été signées avec le CSPQ en 2009-2010. Les résultats détaillés sont inscrits dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010.

OBJECTIF 3.1.8 **Gérer de façon efficace et efficiente les risques organisationnels et les contrôles afférents en réalisant les mesures énumérées dans les plans d'action relatifs à la gestion intégrée des risques**

INDICATEUR Taux de réalisation des plans d'action

CIBLE 2008-2012 80 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	[illegible]
56 %	47 %	**32 %**

COMMENTAIRE Un répertoire comportant 10 risques (ou enjeux) a été approuvé par le comité de gestion du BSM, le 27 mars 2007. Par la suite, ce répertoire a été transmis à chaque direction générale (DG) afin que chacune s'approprie les contrôles listés, établisse, s'il y a lieu, de nouveaux contrôles et produise pour ceux sous sa responsabilité un plan d'action.

Le taux de réalisation obtenu lors du 3e suivi des plans d'action se situe à 56 %, représentant 37 des 66 plans d'actions. L'information transmise par les DG relativement à l'état d'avancement de chacun des plans d'action a été analysée et intégrée au répertoire des risques du ministère. Celui-ci a été transmis aux membres du comité de gestion du BSM le 15 décembre 2010.

OBJECTIF 3.1.9 **Renforcer la coordination des équipes d'intervention d'urgence en établissement de détention et les méthodes d'intervention en milieu ouvert, d'ici mars 2011**

INDICATEUR Nombre et taux des personnes formées pour renforcer les équipes d'intervention en établissement de détention

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	[illegible]
Formation de 8 moniteurs locaux **Formation accréditée par la Direction de la sécurité** **120 personnes formées sur 289 (42 %)**	Formation de l'instructeur provincial et de 3 moniteurs locaux par le Service correctionnel du Canada	**55 personnes formées sur 289 (19 %)**

COMMENTAIRE Un moniteur a été formé pour chacun des établissements suivants : Amos, New Carlisle, Percé, Trois-Rivières, Rimouski, Roberval, Sherbrooke et Tanguay. À l'Établissement de détention de Montréal, un moniteur a été formé afin de remplacer celui qui en avait la charge.

Le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 a eu un impact sur l'atteinte des cibles.

INDICATEUR Nombre et taux des personnes formées pour renforcer les méthodes d'intervention en milieu ouvert

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
223 personnes formées (320/472 ou 68 % du personnel)	97 personnes formées (97/472 ou 21 % du personnel)	**Aucune personne formée**

COMMENTAIRE Les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique ont choisi de donner la formation OMÉGA à l'ensemble du personnel travaillant dans une direction des services professionnels correctionnels (DSPC). Cette formation porte sur les interventions en situation de risque d'agression. Le personnel des DSPC suivantes a reçu la formation au cours de l'exercice financier 2010-2011 :

- DSPC Saguenay–Lac-Saint-Jean
- DSPC Abitibi-Témiscamingue
- DSPC Nord-du-Québec
- DSPC Outaouais
- DSPC Mauricie
- DSPC Laval-Lanaudière (1 groupe)
- DSPC Laurentides (1 groupe)
- DSPC Montérégie Nord-Est (2 groupes)
- DSPC Montérégie Sud-Ouest (1 groupe)
- DSPC Montréal (4 groupes)

Un calendrier de formation est établi afin de compléter la formation de l'ensemble du personnel pour l'exercice financier 2011-2012.

OBJECTIF 3.1.10 **Assurer le maintien des services essentiels au ministère en cas de sinistre ou de défaillance des systèmes**

INDICATEUR Date d'adoption du plan intégré de continuité des services essentiels

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Au 31 mars 2011, les actions suivantes ont été complétées : **1. Mise en place des serveurs redondants au site de relève de Montréal;** **2. Duplication des services de base du réseau (adressage, annuaire, etc.);** **3. Duplication des services de l'intranet et Internet au site redondant de Montréal.**	Au 31 mars 2010, les actions suivantes ont été complétées : 1. Inventorier les services essentiels; 2. Identifier les risques; 3. Évaluer les impacts d'une interruption.	**Les actions prévues pour 2008-2009 ont été complétées à 90 %**

COMMENTAIRE La mise en place des services s'est concrétisée par l'installation de tous les équipements nécessaires au site de relève de Montréal. Le réseau de télécommunication a été rehausse afin de suffire à une demande éventuelle plus forte du site de relève. Les travaux se poursuivent pour le volet des services bureautiques (serveurs de fichiers et de courriels) qui seront livrés en 2011-2012.

AXE D'INTERVENTION 3.2 : LE PERSONNEL

OBJECTIF 3.2.1 **Accroître l'indice global de satisfaction du personnel au regard du climat organisationnel en mettant en place des conditions favorisant le mieux-être du personnel et la réalisation de la mission**

INDICATEUR Indice de satisfaction du personnel

CIBLE 2008-2012 ↑ 3 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Aucune mesure de l'indice de satisfaction n'a été effectuée en 2010-2011.	Une seconde mesure prise en octobre 2009 indique que l'indice global de satisfaction du personnel est de 68 %. Pour le même bassin de répondants qu'en 2007 (les agents des services correctionnels ne participaient pas au sondage), le taux global de satisfaction est de 73 %, comparativement à 71 % en 2007, soit une amélioration de 2 %	**Aucune mesure de l'indice de satisfaction n'a été effectuée en 2008-2009**

COMMENTAIRE La troisième mesure de l'indice de satisfaction du personnel, prévue en 2011, a été reportée en 2012 pour qu'elle coïncide avec l'échéance du plan stratégique du ministère. Un bilan détaillé des actions réalisées en 2009-2010 visant à améliorer le climat organisationnel a été produit. Un nouveau plan d'action est en cours d'approbation. Les moyens qu'il propose s'appuient sur les éléments qui, jusqu'à présent, ont constitué des forces, soit la communication institutionnelle, la formation des gestionnaires et du personnel, la mise en place de mécanismes de concertation avec le personnel, les interventions de consolidation d'équipe, de prévention de conflits et la diffusion d'outils aux gestionnaires.

OBJECTIF 3.2.2 **Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée, tout en favorisant le développement professionnel et la progression de carrière du personnel en place**

INDICATEUR Dates de mise à jour de la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Activité reportée	19 janvier 2010	**Printemps 2008**

COMMENTAIRE Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a effectué une demande d'ajustement de sa cible d'effectifs utilisés au Conseil du trésor afin notamment de répondre à de nouvelles exigences en matière de sécurité auxquelles il est soumis. L'exercice de planification de main-d'œuvre a donc été reporté jusqu'au moment où la décision du Conseil du trésor sera rendue, puisque le nombre d'ETC utilisés octroyé par le Conseil du trésor est susceptible de modifier de façon importante la teneur de l'exercice.

INDICATEUR Nombre d'activités réalisées en vue d'accroître l'attraction de la main-d'œuvre dans les secteurs les plus névralgiques

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
3 types d'activités	3 types d'activités	**4 types activités**

COMMENTAIRE Le nombre de candidats intéressés et déclarés aptes à occuper les emplois spécifiques au ministère est suffisant pour répondre aux besoins en main-d'œuvre. C'est pourquoi le ministère n'a pas participé à des activités de promotion dans les établissements d'enseignement ou dans les salons de l'emploi.

En 2010-2011, les efforts ont été axés sur des mesures qui permettent de mieux cibler des candidats dont le profil correspond davantage aux exigences des emplois à pourvoir telles que:

- révision de la grille d'admissibilité pour les emplois d'agent des services correctionnels (ASC) afin de s'assurer que les études et les expériences admissibles sont pertinentes à l'emploi;
- préparation d'un guide à l'intention des gestionnaires qui ont à réaliser des entrevues d'embauche pour des emplois d'ASC;
- utilisation des moyens d'attraction lors de concours de recrutement visant à cibler des candidats qui exercent des fonctions similaires aux emplois à pourvoir. Par exemple, un appel de candidatures a été affiché dans le bulletin électronique *Carrefour municipal* ainsi qu'auprès de l'Association des techniciens en prévention incendie du *Québec* pour la dotation d'emplois de conseillers en sécurité incendie.

INDICATEUR Nombre de postulants

CIBLE 2008-2012 (non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Pour l'emploi d'ASC, 1 037 personnes ont été déclarées aptes en 2010-2011.	Pour l'emploi d'ASC, 1 670 personnes ont été déclarées aptes, soit 829 de plus qu'en 2008-2009	**841 ASC déclarés aptes en 2008-2009**

COMMENTAIRE Cinq concours de recrutement ont été tenus au cours de l'année 2010-2011. Ces concours, associés à ceux des deux années précédentes, ont permis de combler l'ensemble des besoins pour ce type d'emploi.

OBJECTIF 3.2.3 **Contribuer à l'adhésion du personnel du ministère au concept et aux principes de développement durable**

INDICATEUR Taux des employés atteints par des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable

CIBLE 2008-2012 80 %

RÉSULTAT CUMULATIF

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Résultat mesuré par l'ISQ	Non mesuré	**Non mesuré**

1. Résultat applicable au PAGD 2010-2011 «Réaliser des activités de sensibilisation en vue d'accroître l'attraction de la main-d'œuvre dans l'ensemble des secteurs du ministère».
2. Résultat applicable au PAGD 2010-2011 «Réaliser des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable auprès du personnel».

COMMENTAIRE

L'Institut de la statistique du Québec a réalisé en mars 2011 et au début d'avril une enquête qui démontre que 90 % du personnel des M/O, y compris le MSP, est sensibilisé à la démarche de développement durable.

Les activités de sensibilisation à la démarche de développement durable réalisées en 2010-2011 sont décrites à la rubrique 4.4 « Le développement durable et les changements climatiques ».

AXE D'INTERVENTION 3.3 : L'INNOVATION PAR LA CONNAISSANCE

OBJECTIF 3.3.1

Soutenir les décisions, les actions et les interventions par une meilleure connaissance de l'environnement organisationnel en se dotant d'un outil de mesure du sentiment de sécurité et en appliquant notamment un cadre de référence en évaluation de programmes

INDICATEUR

Date d'approbation du cadre de référence

CIBLE 2008-2012

(non précisée)

RÉSULTAT

2010-2011	2009-2010	2008-2009
Dossier suspendu	Détermination de critères d'évaluation de programmes	**Proposition d'un plan d'évaluation de programmes en octobre 2008**

COMMENTAIRE

La disponibilité des ressources constitue l'enjeu de la mise en place d'un cadre de référence en évaluation de programmes. Le ministère se penche actuellement sur le choix d'un modèle qui permettrait de tirer profit des ressources en place.

2.3 LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens traduit l'engagement du ministre à offrir des services de qualité à la population québécoise. Le ministère de la Sécurité publique travaille dans une perspective d'amélioration continue des services, tout en incluant les processus relatifs aux demandes de renseignements généraux. Cette démarche permettra de pallier certaines difficultés touchant ces activités ainsi que la collecte de données requises pour la reddition de comptes.

2.3.1 L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AU PERSONNEL

Les engagements relatifs à l'accès aux services et au personnel prévus à la Déclaration de services aux citoyens s'énoncent ainsi :

- Donner accès à nos services par téléphone, par la poste, par télécopieur, par Internet ou à l'un de nos bureaux, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi;
- Assurer l'accessibilité à notre site Internet 24 h sur 24 et le mettre à jour régulièrement;
- Optimiser la prestation électronique de services;
- Prendre les appels téléphoniques en moins de 30 secondes;
- Rappeler dans un délai d'un jour ouvrable;
- Prendre des mesures pour adapter nos services aux besoins des personnes handicapées (mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées).

L'accès aux services a été assuré par le Centre de renseignements généraux et de plaintes les jours ouvrables conformément aux plages horaires prévues à la déclaration, et ce, sans frais partout au Québec par voie téléphonique ou électronique. Aussi, en dehors des plages prévues, un message téléphonique peut être laissé dans une boîte vocale dont la gestion est assurée, à l'instar de la messagerie électronique, dans les meilleurs délais.

Des 9 500 appels téléphoniques recueillis aux renseignements généraux, plus de 99,63 % l'ont été dans un délai de moins de 30 secondes.

Aucun mécanisme formel ne permet de vérifier les réponses aux appels téléphoniques, dans un délai d'un jour ouvrable, pour des messages laissés par des citoyens dans la boîte vocale réservée aux renseignements généraux.

Le site Internet du ministère de la Sécurité publique a été accessible 24 heures sur 24 et des mises à jour ont été effectuées sur une base quotidienne.

Un nouveau service a été mis en ligne en 2010-2011, soit la mise en place d'une passerelle de paiement afin de pouvoir s'inscrire en ligne au Colloque sur la sécurité civile.

Des services existants ont été améliorés en 2010-2011 à l'occasion de la refonte du site Internet ministériel, notamment :

1. Les différents bottins (directions et bureaux régionaux de la sécurité civile, services d'incendie, services de police, services de probation, partenaires communautaires en réinsertion sociale) qui existaient dans l'ancien site ont été bonifiés ; ils sont dorénavant géoréférencés.
2. Des interfaces de recherche ont été ajoutées à différentes sections existantes du site – sinistres admissibles à l'aide financière, calendriers des semaines de prévention (incendie, criminalité, police, sécurité civile) et publications périodiques du ministère (*Intersection*, *Hors Feu*, *Resilience*, *Inter-Action*).

Quatorze des seize mesures prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2010-2011 ont été mises en place pour adapter les services aux besoins de cette clientèle.

2.3.2 L'ACCUEIL ET LE COMPORTEMENT DU PERSONNEL

Les engagements relatifs à l'accueil et au comportement du personnel prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Servir avec courtoisie, respect et diligence;
- Faire bénéficier les citoyens de la compétence et du professionnalisme du personnel;
- Traiter les demandes avec équité et impartialité;
- Répondre aux demandes dans un langage simple, clair et précis autant dans les communications verbales qu'écrites;
- S'assurer que chaque membre de notre personnel avec qui un citoyen communique se nomme.

Aucun suivi spécifique n'est exercé relativement aux engagements qualitatifs se rapportant à l'accueil et au comportement du personnel. Cependant, l'examen des plaintes reçues en 2010-2011 révèle que les énoncés d'engagement relatifs à l'accueil et au comportement du personnel ne font pas l'objet d'une plainte. Par ailleurs, les réponses aux renseignements généraux et la diffusion d'information, notamment sur le site Internet, sont autant d'occasions pour le personnel du ministère de faire bénéficier les citoyens de sa compétence et de son professionnalisme.

2.3.3 LE TRAITEMENT DES DEMANDES

Les engagements relatifs au traitement des demandes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Transmettre un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables relativement à une demande de renseignements ou une demande d'aide financière;
- Effectuer un premier contact téléphonique avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables lorsqu'une demande d'aide financière est acheminée en vertu des programmes d'aide financière lors de sinistres;
- Traiter une demande de renseignements dans un délai de 15 jours ouvrables.

Demande de renseignements généraux

En 2010-2011, le Centre de renseignements généraux a été joint par téléphone à 9 500 reprises[1], soit une hausse de 2 % par rapport à 2009-2010. Il a également reçu 829[2] courriers électroniques en 2010-2011, constituant une hausse de 2 % par rapport à l'an dernier. La voie téléphonique demeure largement prépondérante comme mode de communication privilégié par le public pour joindre le ministère.

Environ 40 % des demandes de renseignements généraux sont traitées lors de la prise d'appel alors que 60 % font l'objet d'un transfert assisté. Aucun mécanisme ne permet de rendre compte formellement du traitement des demandes de renseignements dans les délais prévus.

Les internautes peuvent demander des renseignements par courriel en tout temps par l'entremise de la boîte de courriel appelée « Infocom » accessible sur le site Web du ministère. Un accusé de réception est automatiquement transmis au demandeur pour chacune des demandes. Un accusé de réception programmé donne aussi une suite aux demandes de renseignements adressées par courrier électronique directement à l'unité administrative responsable de l'aide financière aux sinistrés.

Réclamations d'aide financière lors de sinistres

Lorsqu'une réclamation d'aide financière est adressée directement à la Direction du rétablissement, à la suite d'un sinistre, un accusé de réception est transmis dans un délai de trois jours ouvrables.

Les premiers contacts sont pris avec le demandeur dans un délai de 15 jours ouvrables dans 96,4 % des cas.

Toute demande écrite de renseignements adressée directement à la Direction du rétablissement reçoit un accusé de réception. En ce qui concerne les demandes téléphoniques, elles sont transmises aux analystes concernés, qui ont 24 heures pour retourner l'appel; un rapport téléphonique est versé au dossier. Cependant, pour toutes autres demandes de renseignements, la Direction du rétablissement ne possède pas de système de vérification.

1. Ce compte-rendu ne tient pas compte d'appels dirigés dans la boîte vocale des renseignements généraux en dehors des heures habituelles de travail.
2. Cette donnée provient d'une compilation manuelle.

2.3.4 LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS

Les engagements relatifs à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents publics prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Assurer la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, en limitant leur consultation et leur accès aux personnes autorisées;
- Donner accès aux documents publics dans un délai de 20 jours ou, à défaut, prolonger le traitement d'une période n'excédant pas 10 jours.

La reddition de comptes relative à ces engagements est produite à la section 4 à l'intérieur de la revue de l'application d'exigences législatives et gouvernementales.

2.3.5 LES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX PLAINTES

Le ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et plaintes dans le souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services. Est considérée comme une plainte l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction qui concerne la qualité d'un service, d'un programme ou le comportement d'un employé. Les engagements relatifs aux plaintes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Fournir un accusé de réception dans un délai de trois jours ouvrables;
- Traiter la plainte dans un délai de 20 jours ouvrables ou, à défaut, communiquer la date probable de la réponse au plaignant.

INDICATEUR % des accusés de réception transmis dans un délai de trois jours ouvrables

CIBLE 2010-2011 90 %

RÉSULTAT 2010-2011 56 %

INDICATEUR % des plaintes traitées par le responsable de la gestion des plaintes du public dans un délai de 20 jours ouvrables

CIBLE 2010-2011 80 %

RÉSULTAT 2010-2011 75 %

Plaintes du public

Un examen du processus de traitement des plaintes, annoncé en 2010-2011, a permis de réduire le délai de traitement des plaintes durant le second semestre de 2010-2011. L'implantation d'un système informatisé de gestion des plaintes est prévu en 2011.

Parmi les 103 plaintes reçues au cours de l'année 2010-2011, 89 ont été jugées recevables et ont été traitées par le responsable désigné. De ce nombre, cinq étaient toujours en cours de traitement au 31 mars 2011. Le délai de traitement des plaintes reçues a été conforme aux engagements pour 75 % d'entre elles.

La présente reddition de comptes ne couvre pas les plaintes relatives à la conduite des policiers et des constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions et constituant un acte dérogatoire au Code de déontologie des policiers du Québec; celles-ci doivent être adressées au Commissaire à la déontologie policière.

2.3.6 LES ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES PRÉVENUES ET CONTREVENANTES

Les engagements envers les personnes prévenues et contrevenantes prévus à la déclaration de services s'énoncent ainsi :

- Selon les modalités compatibles avec la durée de la peine, le statut de la personne et la nature du délit :
  - procéder à l'évaluation de toutes les personnes confiées;
  - élaborer un plan d'intervention correctionnel pour toutes les personnes confiées;
- Élaborer et offrir des programmes et des services visant à favoriser la réinsertion sociale.

Évaluation des personnes confiées

Les personnes confiées aux Services correctionnels ont bénéficié d'une évaluation et d'un plan d'intervention dans 84,2 % des cas dans les établissements de détention et dans 76,4 % des cas pour celles suivies dans la communauté.

Le plan d'intervention correctionnel

La prise en charge de la personne contrevenante nécessite l'élaboration d'un plan d'intervention personnalisé qui tient compte des modalités compatibles avec la durée de sa peine et son statut. Le plan d'intervention est élaboré de façon systématique et s'inscrit en continuité avec l'évaluation; il tient aussi compte des problématiques en lien avec l'agir délinquant. Aux Services correctionnels du Québec, les prévenus de plus de 21 jours et les personnes condamnées bénéficient d'un plan d'intervention.

Programmes de réinsertion sociale

Le Plan d'action gouvernemental pour la réinsertion sociale des personnes contrevenantes 2010-2013, publié le 15 décembre 2010, vise à atteindre une meilleure coordination et une meilleure harmonisation des diverses activités de réinsertion sociale pour les personnes contrevenantes. Il permettra ainsi de fournir une meilleure prestation de services afin de répondre aux besoins réels des personnes contrevenantes, et ce, en collaboration avec les partenaires gouvernementaux que sont les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Par ailleurs, le programme « Parcours » vise la responsabilisation et la conscientisation de la personne contrevenante vis-à-vis de ses comportements délinquants. Tous les établissements de détention offrent ce programme. En 2009-2010, un bilan du programme a permis de faire ressortir un certain nombre de recommandations pour l'amélioration du programme. En 2010-2011, des travaux visant à bonifier le programme et à développer un argumentaire sur la possibilité de l'implanter en communauté ont été réalisés.

En septembre 2010, une collecte de données réalisée auprès des établissements de détention a permis la mise à jour des informations contenues dans l'inventaire des programmes et des services offerts aux personnes contrevenantes dans les établissements de détention.

2.3.7 LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, un dépliant « *Représentations écrites de la victime* » ainsi qu'un formulaire « *Demande d'obtention de renseignement* » se trouvent sur le site Internet du ministère. Ces documents peuvent aussi être obtenus en format papier. Pour toute information supplémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables; en dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur téléphonique.

Information aux victimes :

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Demandes de renseignements ou de représentations écrites traitées	**589**	852	**829**
Communications téléphoniques en lien avec le soutien aux victimes	**452**	416	**412**

PARTIE 3 L'utilisation des ressources

3.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

3.1.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les dépenses totales pour 2010-2011 se sont élevées à 1 429,3 M$, ce qui représente une hausse de 20,1 M$ par rapport à 2009-2010 pour l'ensemble du portefeuille ministériel.

La hausse des dépenses de 6,9 M$ du ministère et des organismes s'explique principalement par la livraison des phases 1 et 2 des travaux de rénovation de l'Établissement de détention de Montréal (Bordeaux).

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police (FSP), la hausse des dépenses de 13,2 M$ résulte principalement de l'augmentation de la rémunération globale due aux augmentations salariales et à la hausse des effectifs en place.

TABLEAU 1 : BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES 2010-2011 ET 2009-2010

Programme	2010-2011		2009-2010
	Budget de dépenses[1,2]	Dépenses réelles[2]	Dépenses réelles[2]
	(en milliers de dollars)		
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	59 033,4	59 029,3	60 519,2[3]
Services correctionnels	278 250,5	278 250,4[3]	272 577,3
Expertises judiciaires	6 347,8	6 347,7[3]	7 595,5[3]
Affaires policières et sécurité-protection	54 862,6	54 862,4[3]	53 625,6[3,4]
Sécurité civile et sécurité incendie	38 040,5	37 855,7[3]	39 596,8[3]
Éléments de gestion centrale	122 415,7	121 302,7[3]	115 279,4[3]
Sous-total - Ministère	**558 950,5**	**557 648,2**	**549 193,8**
2. Sûreté du Québec	851 703,2	841 309,0[5]	828 074,8[5]
3. Organismes relevant du ministre			
Régie des alcools, des courses et des jeux	13 707,1	13 703,6[3]	14 814,1[3]
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 201,6	4 201,5	4 615,1
Bureau du coroner	7 590,9	7 590,8	7 530,0
Commissaire à la déontologie policière	3 008,7	3 008,7	2 963,2
Comité de déontologie policière	1 821,7	1 821,5	1 993,4
Sous-total - Organismes	**30 330,0**	**30 326,1**	**31 915,8**
Total du budget de dépenses	**1 440 983,7**	**1 429 283,3**	**1 409 184,4**

1. [illegible]
2. Exclut les budgets d'investissements.
3. [illegible]
4. [illegible]
5. [illegible]

Note : Les données financières 2010-2011 inscrites aux tableaux 1 à 6 correspondent à des résultats préliminaires.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2010-2011 PAR GRANDES CATÉGORIES BUDGÉTAIRES

	(en millions de dollars)					(%)
	Ministère	**Organismes**	**SQ[1]**	**FSP[2]**	**TOTAL**	
Rémunération	294,3	19,9	232,3	390,7	937,2	65,6
Fonctionnement	176,9	10,4	110,6	107,7	405,6	28,4
Transfert	86,5	0,0	0,0	0,0	86,5	6,0
Total	**557,7**	**30,3**	**342,9**	**498,4**	**1 429,3**	**100,0**

1. Ces données excluent les dépenses liées à l'application de la Loi sur les armes à feu comptabilisées dans un compte à fin déterminée.

2. Le FSP est financé par la somme payable par les municipalités pour les services de base de 247,1 M$, par divers revenus de 10,5 M$ et par des crédits budgétaires de 240,8 M$.

Le tableau 3 répartit les dépenses 2010-2011 par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01-06 « Éléments de gestion centrale », qui regroupent principalement les dépenses de loyers, de télécommunications, de contributions d'employeur et d'amortissement sont réparties par direction générale et organisme budgétaire.

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2010-2011 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

PR-EL	Directions générales et organismes budgétaires	Secteurs d'activité avant répartition (A)	Éléments de gestion centrale (B)	Secteurs d'activité après répartition (C)=(A+B)	(%)
			(en milliers de dollars)		
	Sécurité, prévention et gestion interne				
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	59 029,3	4 495,5	63 524,8	4,4
01.02	Services correctionnels	278 250,4	100 917,3	379 167,7	26,5
01.03	Expertises judiciaires	6 347,7	4 367,5	10 715,2	0,8
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	54 862,4	5 223,0	60 085,4	4,2
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	37 855,7	4 892,1	42 747,8	3,0
01.06	Éléments de gestion centrale				
	Sous-total - Ministère	**436 345,5**	**119 895,4**	**556 240,9**	**38,9**
02	**Sûreté du Québec**	841 309,0	N/A	841 309,0	58,9
	Organismes relevant du ministre				
03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux	13 703,6	22,7	13 726,3	1,0
03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 201,5	290,4	4 491,9	0,3
03.03	Bureau du coroner	7 590,8	524,6	8 115,4	0,6
03.04	Commissaire à la déontologie policière	3 008,7	250,6	3 259,3	0,2
03.05	Comité de déontologie policière	1 821,5	319,0	2 140,5	0,1
	Sous-total - Organismes	**30 326,1**	**1 407,3**	**31 733,4**	**2,2**
Total des dépenses		**1 307 980,6**	**121 302,7**	**1 429 283,3**	**100,0**

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 60,7 M$ en 2010-2011, prévoyant 29,4 M$ pour la SQ, 23,9 M$ pour le FSP et 7,4 M$ pour le MSP.

Les investissements réels en 2010-2011 totalisaient 25,0 M$, soit 8,9 M$ pour la SQ, 10,0 M$ pour le FSP et 6,1 M$ pour le MSP.

TABLEAU 4 : INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2010-2011 ET 2009-2010

	2010-2011		2009-2010
	Budget	Investissements réels	Investissements réels
		(en millions de dollars)	
Investissements	**60,7**	**25,0**	**41,2**

LES REVENUS

Le ministère de la Sécurité publique comptabilise les revenus provenant notamment des activités de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2010-2011, les revenus totalisent 59,7 M$, comparativement à 51,7 M$ en 2009-2010. Le tableau suivant fait état des sources de revenus pour 2010-2011.

TABLEAU 5 : LES REVENUS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Boissons alcooliques, loteries et autres activités de la RACJ	35,0
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance des permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	9,1
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain et autres revenus (FSP)	10,5
Population carcérale confiée par le gouvernement fédéral	4,1
Conciliations et enquêtes en déontologie policière	1,0
Divers	1,0
Total des revenus réels	**59,7**

Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée, entre autres au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (financement de l'Unité autonome de services à la sécurité civile (programme conjoint de protection civile, révision du plan des mesures d'urgence Gentilly II avec Hydro-Québec, feux de forêt, crue 2010), aux affaires policières, stratégies locales en prévention de la criminalité et filtrage, aux Services correctionnels (Centre de jour – PSI Montréal), à la Régie des alcools, des courses et des jeux (programme d'aide aux joueurs pathologiques) et à la Sûreté du Québec (compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu). Depuis le 1er avril 2010, la prestation des services d'enquête d'investigation et de sécurité est faite par le Bureau de la sécurité privée et comptabilise les revenus provenant de cette activité ne sont maintenant

Les fonds spéciaux (Fonds des services de police)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la SQ et les municipalités régionales de comté, basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2010-2011 proviennent en partie de la contribution des municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (247,1 M$), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,7 M$), de sources diverses (6,8 M$) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la SQ pour en assurer l'équilibre financier (240,8 M$).

TABLEAU 6 : FONDS DES SERVICES DE POLICE

	2010-2011		2009-2010
	Prévu	Réel	Réel
		(en millions de dollars)	
Revenus	**498,4**	**498,4**	**487,6**
Dépenses	**498,4**	**498,4**	**487,6**

Le coût de revient

Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a amorcé les travaux relatifs à l'établissement du prix de revient de ses principaux produits et services. Déjà, les dépenses comptabilisées centralement sont réparties entre les directions générales et les organismes. Au cours de la prochaine année, le ministère poursuivra ses travaux avec la répartition des coûts de la haute direction et des services de soutien à la gestion.

Il est important de mentionner que le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a mis en place il y a quelques années un système qui lui permet d'établir le prix de revient de ses produits et services. La Régie des alcools, des courses et des jeux et le Commissaire à la déontologie policière ont également effectué des travaux en ce sens. Le ministère entend s'inspirer de ces travaux pour concevoir un système qui répondra à ses besoins.

3.1.2 LES RESSOURCES HUMAINES

Les ETC *

Pour l'exercice 2010-2011, le ministère bénéficie d'une enveloppe de 11 992 équivalents à temps complet (ETC), y compris les affectations au FSP.

* *Le nombre d'ETC autorisé est généralement inférieur au nombre total d'employés qui comprend les employés occasionnels.*

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ 2010-2011 (EXPRIMÉ EN ETC)

	2010-2011	2009-2010	Variation
	Autorisé[1]	Autorisé[2]	(%)
Programme			
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	281	278	1,1
Services correctionnels	3 296	3 325	-0,9
Expertises judiciaires	125	130	-3,8
Affaires policières et sécurité-protection	364	385	-5,4
Sécurité civile et sécurité incendie	184	189	-2,6
Éléments de gestion centrale	0[3]	0[3]	0,0
Sous-total - Ministère	**4 250**	**4 307**	**-1,3**
2. Sûreté du Québec	7 263[4]	7 209[4]	0,7
3. Organismes relevant du ministre			
Régie des alcools, des courses et des jeux	197	210	-6,2
Commission québécoise des libérations conditionnelles	47	47	0,0
Bureau du coroner	49	51	-3,9
Commissaire à la déontologie policière	37	37	0,0
Comité de déontologie policière	19	20	-5,0
Sous-total - Organismes	**349**	**365**	**-4,4**
Total	**11 862**	**11 881**	**-0,2**

1. [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]
4. [illegible]

Répartition des employés par catégories d'emplois

Au 31 mars 2011, le ministère compte 13 066 employés (y compris ceux de la Sûreté du Québec).

TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (Y COMPRIS LA SQ)

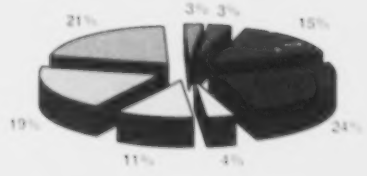

- Cadres (4 %)
- Professionnels (11 %)
- Fonctionnaires (19 %)
- Agents de la paix (21 %)
- Ouvriers (3 %)
- Officiers (3 %)
- Sous-officiers (15 %)
- Policiers (24 %)

TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (À L'EXCEPTION DE LA SQ)

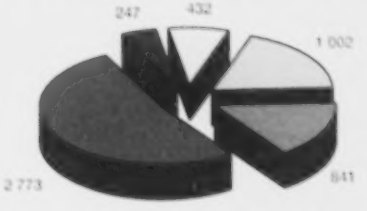

- Cadres (432)
- Professionnels (1 002)
- Fonctionnaires (841)
- Agents de la paix (2 773)
- Ouvriers (247)

TOTAL DES EMPLOYÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

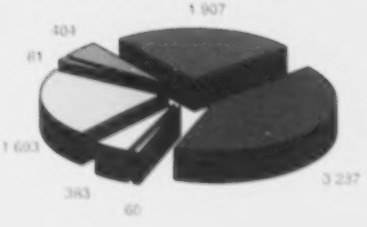

- Cadres (60)
- Professionnels (383)
- Fonctionnaires (1 693)
- Ouvriers (81)
- Officiers (404)
- Sous-officiers (1 907)
- Policiers (3 237)

Contribution du ministère à la nouvelle approche gouvernementale pour le contrôle de l'effectif

La contribution du ministère de la Sécurité publique est la suivante :

- L'autorisation du sous-ministre est exigée avant de pourvoir un poste vacant, à l'exception des postes d'agent des services correctionnels. La décision tient compte des crédits disponibles et de l'impact que pourrait avoir cet emploi sur la consommation d'effectifs.
- La politique de remplacement d'un départ à la retraite sur deux est appliquée pour les postes de nature administrative.

Les activités de formation

Le ministère, à l'exception de la Sûreté du Québec, a consacré l'équivalent de 1,8 % de sa masse salariale aux dépenses de formation de l'année civile 2010, ce qui représente 5 186 922 $. Il respecte ainsi l'objectif prévu à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, fixé à 1 % de la masse salariale. Le nombre de jours de formation représente en moyenne 3,1 jours[1] par employé.

La planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite au cours de l'année 2010-2011 s'élève à 166 personnes, y compris ceux des organismes.

Comité ministériel sur l'organisation du travail

Le Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) a tenu une rencontre au cours de laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Situation budgétaire
- Bilan 2009-2010 du Plan d'amélioration du climat et de la santé au travail
- Reconnaissance des employés ayant 25 ans de service
- Projet de modification de l'entente sur le fonctionnement du comité

La santé des personnes

Le ministère a poursuivi ses efforts visant à prévenir les problèmes de santé chez son personnel. En effet, en 2010, un plan d'action en santé, sécurité et bien-être au travail à la Direction générale des services correctionnels a été approuvé. Son implantation devrait débuter au printemps 2011. Des travaux ont également été amorcés pour répondre aux besoins spécifiques de certains comités de santé et de sécurité au travail en matière de prévention en milieu de travail. De plus, le vaccin contre la grippe a été offert, de nouveau, au personnel du ministère. Le Programme de prévention et de règlement des situations de harcèlement au travail a été révisé à la lumière de l'expérience vécue et selon une orientation qui mise davantage sur la prévention et la responsabilisation des personnes à l'amélioration de leur climat de travail. Le programme prévoit maintenant un mécanisme qui mise autant sur la résolution de conflits que sur le traitement formel des signalements de harcèlement. Des travaux ont également été amorcés afin d'optimiser le suivi des absences en assurance traitement dans une optique de rigueur, de cohérence et dans le but d'offrir un soutien à tous les intervenants en la matière (le travailleur, le gestionnaire, les répondants).

En matière de santé et de sécurité du travail

TABLEAU 8 : RÉPARTITION DU NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES, DE JOURS DE TRAVAIL PERDUS ET DE JOURS EN AFFECTATION TEMPORAIRE RÉALISÉS POUR LE MINISTÈRE (À L'EXCLUSION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)[2]

	2010	2009	2008	2007
Nombre de lésions professionnelles survenues par année avec jours de travail perdus	182	173	228	199
Nombre de jours de travail perdus par année à la suite de lésions professionnelles survenues la même année	3 936	4 300	6 490	5 716
Nombre de jours en affectation temporaire par année à la suite de lésions professionnelles	4 202	4 526	5 304	8 767

1. Ce résultat est obtenu en divisant le nombre total de jours de formation suivies au ministère par le nombre total d'employés.
2. Les données fournies sont basées sur l'année civile.

Commentaires concernant l'explication des écarts :

Les données du tableau précédent indiquent que le nombre de lésions professionnelles en 2010 a augmenté de 5,20 % par rapport à l'année 2009. Par contre, on constate une baisse de 3,2 jours de la moyenne de la durée des absences, celle-ci se situant à 21,6 jours perdus par lésion en 2010 alors qu'elle était de 24,8 jours en 2009. On retient également une baisse du nombre de jours en affectation temporaire pour l'année 2010, soit une diminution de 7,2 % par rapport à 2009. Il est normal de constater une baisse du nombre de jours en affectation temporaire quand le nombre de jours perdus par réclamation diminue. Ces données nous montrent que même si le nombre de réclamations a légèrement augmenté au cours de la dernière année, le nombre total de jours perdus a quant à lui diminué.

Le renouvellement de l'effectif

Cette année, le ministère n'a pas éprouvé de problèmes particuliers pour doter ses postes vacants. Le nombre de personnes déclarées aptes à l'issue des concours de recrutement a permis de combler l'ensemble des besoins en matière de personnel. Au cours de l'année 2010-2011, le ministère a procédé à plus de 3 032 mouvements de personnel. Ses efforts ont été axés sur des mesures qui lui permettent maintenant de mieux cibler les candidats dont le profil correspond davantage aux exigences des emplois à doter.

Les jeunes de moins de 35 ans représentent 25 % de l'effectif total du ministère. Rappelons que l'objectif gouvernemental en matière de rajeunissement de l'effectif fixe à 20 % le nombre d'employés dans cette catégorie d'âge.

Enfin, plusieurs étudiants et stagiaires ont été embauchés au cours de l'année scolaire afin notamment de les fidéliser à l'organisation.

3.1.3 LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les technologies de l'information

La contribution attendue en matière de gestion des technologies de l'information consiste essentiellement à soutenir l'ensemble des activités associées à la mission du ministère, en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de la dernière année, les principales activités réalisées dans ces domaines ont touché principalement les infrastructures technologiques et les systèmes d'information.

Infrastructure technologique

- Afin de respecter les orientations gouvernementales en matière de télécommunication informatique, le ministère a terminé en 2010-2011 la migration du réseau intégré de télécommunication et multimédia (RITM) de 58 sites dans la province. L'utilisation de ce réseau apporte dorénavant plus de robustesse et de vitesse au système de télécommunication.

- Le projet de migration à la téléphonie IP a également été complété dans la dernière année et relie maintenant 50 sites régionaux. Ce changement réduit le coût des appels interurbains, uniformise la gestion de la téléphonie et ajoute de nouvelles fonctionnalités pour les usagers.

Système d'information

- Deux exercices d'optimisation des processus opérationnels visant à améliorer les façons de faire actuelles et à mieux aligner les technologies de l'information sur les besoins d'affaires ont été réalisés à l'occasion de la refonte du système de délivrance des permis

d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du système de gestion des dossiers du Bureau du coroner. Le résultat de cette analyse approfondie des processus clarifie grandement le partage des responsabilités entre les différents intervenants concernés et facilite le développement des nouveaux systèmes d'information.

- Une architecture technologique ministérielle portant sur la prestation électronique de services (PES) a été réalisée. Cette architecture répond à une priorité gouvernementale (gouvernement en ligne) et permet d'assurer le développement de services en ligne qui sont sécuritaires, simples d'utilisation et performants pour le ministère et les organismes. Cette architecture se concrétisera dans la prochaine année et servira d'assise pour tous les futurs projets informatiques nécessitant des services électroniques.
- Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale a commencé la mise en place d'un système de gestion électronique des documents pour les dossiers d'expertises judiciaires. Ce système permettra de conserver à long terme, en version électronique, le contenu de l'ensemble du dossier d'expertise tout en assurant une meilleure traçabilité des informations. Cette implantation se terminera à l'automne 2011.

L'année 2010-2011 a également permis la réalisation de l'architecture détaillée du système d'aide financière aux sinistrés. Ce travail s'est fait dans le contexte de la modernisation du système qui, rappelons-le, gère les demandes d'indemnisation à la suite d'un sinistre et a comme principales clientèles les citoyens, les municipalités et les compagnies d'assurance. La majeure partie du système sera livrée au cours de la prochaine année.

Enfin, le ministère a maintenu sa contribution active à la réalisation du projet SIIJ (Système intégré d'information de justice). Le personnel prêté au projet s'est employé à la refonte du système de gestion des dossiers administratifs du correctionnel (DACOR), un système utilisé par les Services correctionnels. La prochaine année correspondra à la période de pointe du développement du nouveau système Sentinelle, dont la première livraison est prévue en juin 2012.

Sécurité de l'information

En ce qui concerne la sécurité de l'information, le ministère a rappelé à son personnel les mesures de sécurité énoncées dans les deux directives ministérielles portant sur l'attribution et l'utilisation des postes de travail mobiles. Ces rappels s'inscrivent dans le contexte de la mise en œuvre du programme de sensibilisation à la sécurité de l'information. En outre, le ministère a participé activement à la troisième campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels du ministère des Services gouvernementaux du Québec en publiant des capsules de sécurité sur son site intranet. Une attention particulière a été accordée aux risques associés à l'utilisation des appareils sans fil de type « BlackBerry ». Par ailleurs, l'architecture de l'environnement électronique est en voie d'être renforcée par la mise en place d'un ensemble de mesures technologiques et administratives. Cette initiative permettra au ministère de maintenir le climat de confiance nécessaire dans ses échanges électroniques.

De plus, le ministère a été mis à contribution dans le projet de la divulgation de la preuve des accusés à la suite de l'opération policière SharQc. Vingt-deux ordinateurs portables servant à la consultation de la preuve en cellule ont été modifiés, inspectés et configurés pour empêcher toute forme de communication.

Afin de se conformer aux normes de sécurité régissant l'accès aux informations du Centre de renseignements policiers du Québec, le ministère a mis en place un dispositif d'identification et d'authentification à deux facteurs pour valider l'identité des utilisateurs.

3.2 LES COMMUNICATIONS

Rôle-conseil auprès des autorités et des directions générales

La Direction des communications (DCOM) joue un rôle-conseil auprès des autorités du ministère en matière de communications externes et internes. À cet égard, elle recommande des stratégies de communication qui permettent de véhiculer l'image de marque du ministère. De plus, elle informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes sous la responsabilité du ministère. Elle publie également une multitude de documents statistiques et d'information pour ses clientèles et ses partenaires.

Elle offre aussi des services-conseils aux directions générales afin de les soutenir dans la réalisation de leurs activités de communication. Entre autres, elle produit des plans de communication en tenant compte des priorités des directions générales et coordonne l'organisation d'événements thématiques (Mérite de la sécurité civile, Semaine de la prévention des incendies, Semaine de la prévention de la criminalité, Semaine de la police, Prix du ministre, etc.) auxquels participent le ministre et ses partenaires (municipalités, corps policiers ou autres entités).

Relations publiques et avec la presse

La DCOM coordonne l'ensemble des relations publiques et des relations avec la presse. Ainsi, en 2010-2011, elle a répondu à 1 252 demandes médias qui se répartissent de la façon suivante : 663 demandes pour la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, 347 demandes pour la Direction générale des services correctionnels, 200 demandes pour la Direction générale des affaires policières, 26 demandes pour le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, 13 demandes concernant le ministère et 3 demandes pour la Direction générale des services à la gestion. La DCOM a publié 203 communiqués de presse et 21 avis de convocation aux médias.

Production graphique

De plus, la DCOM offre des services-conseils en production graphique dans le respect de la Politique gouvernementale du programme d'identification visuelle ainsi que des services de révision linguistique et des conseils linguistiques dans le respect de la Charte de la langue française.

Sites Internet et intranet

La DCOM est responsable des sites Internet et intranet du ministère. Elle collabore à la rédaction, à l'analyse et à la mise en ligne des contenus ainsi qu'à l'élaboration des stratégies de diffusion.

En 2010-2011, le site Internet du ministère a reçu 444 800 visites. Ces visites ont permis la consultation de 2 022 173 pages.

L'intranet du ministère a reçu quant à lui 2 111 694 visites. Ces visites ont permis la consultation de 2 554 551 pages.

Le portail gouvernemental « Choisis ton gang » est en ligne depuis le 30 novembre 2009. Entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011, le site a reçu 12 566 visites et 71 750 pages ont été consultées.

En raison d'un changement d'outil utilisé pour la collecte des données d'achalandage, il est impossible d'établir des comparaisons avec les années antérieures.

4.1 L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

4.1.1 DONNÉES GLOBALES

Embauche totale au cours de la période 2010-2011

	RÉGULIERS[1]	OCCASIONNELS[2]	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	246	265	142	11

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier ne visent que les recrutements.

2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne visent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2011 (sauf SQ)

Effectif total (personnes)	4 541

4.1.2 MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2010-2011

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2010-2011	EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2010-2011					
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI[3] (%)
Réguliers	246	53	3	1	0	57	23,2
Occasionnels	265	15	2	1	2	20	7,5
Étudiants	142	35	2	1	1	39	27,5
Stagiaires	11	0	0	0	0	0	0,0
Total	**664**	**103**	**7**	**3**	**3**	**116**	**17,5**

3. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes visées du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2010-2011 dans ce statut d'emploi.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées.

	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2008-2009	20,0	8,1	23,4	0,0
2009-2010	27,3	10,3	24,1	18,8
2010-2011	23,2	7,5	27,5	0,0

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année.

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

GROUPES CIBLES	2011		2010		2009	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	412	9,1	367	7,9	296	6,5
Autochtones	27	0,6	30	0,6	28	0,6
Anglophones	40	0,9	40	0,9	38	0,8
Personnes handicapées	25	0,6	22	0,5	22	0,5

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2011

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL[1]		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	8	1,9	42	5,5	12	4,8	38	10,9	307	11,5	5	6,7	412	9,1
Autochtones	4	0,9	2	0,3	0	0,0	1	0,3	19	0,7	1	1,3	27	0,6
Anglophones	9	2,1	2	0,3	2	0,8	0	0,0	27	1,0	0	0,0	40	0,9
Personnes handicapées	1	0,2	9	1,2	5	2,0	8	2,3	1	0,0	1	1,3	25	0,6

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.1.3 FEMMES

Taux d'embauche des femmes en 2010-2011 par statut d'emploi

	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	113	172	110	7	402
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2010-2011, par statut d'emploi	45,9	64,9	77,5	63,6	60,5

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2011

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL[1]	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	432	767	251	349	2 667	75	4 541
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	176	479	171	309	1 049	19	2 203
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	40,7	62,5	68,1	88,5	39,3	25,3	48,5

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les arpenteurs, les médecins et les dentistes.

4.1.4 MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION OU LE MAINTIEN À L'EMPLOI

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	AUTOMNE 2010 (COHORTES 2011)	AUTOMNE 2009 (COHORTES 2010)	AUTOMNE 2008 (COHORTES 2009)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	3	3	2

	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1er avril au 31 mars	2	2	2

4.2 L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)

Protection des renseignements personnels

En 2010-2011, le ministère de Sécurité publique a assuré la protection des renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il en a limité la consultation et l'accès aux personnes autorisées. Parmi les initiatives en ce sens en 2010-2011, mentionnons :

- La poursuite des travaux portant sur le respect des règles de protection des renseignements personnels dans le contexte de l'utilisation de caméras de surveillance au siège social du ministère.
- La participation au projet SIIJ de façon à s'assurer de la protection des données du système correctionnel accessibles aux firmes informatiques pour les essais techniques.

L'accès aux documents

Ce bilan est réalisé selon le paragraphe 4 de l'article 2 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels qui prévoit pour les M/O visés, l'insertion dans le rapport annuel de gestion des informations suivantes :

En 2010-2011, le ministère de la Sécurité publique a reçu 332 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, 16 demandes ont été traitées par la Sûreté du Québec et 316 par le ministère, soit une diminution de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Parmi les 316 demandes traitées par le ministère, tous les documents pour 91 d'entre elles ont été transmis, pour 90 d'entre elles les documents ont été transmis partiellement, 45 ont été refusées, 12 concernaient des demandes de précisions, 1 portait sur une demande d'information, 1 autre a obtenu une réponse verbale, 1 autre avait déjà été traitée, 10 demandes ont été acheminées à d'autres organismes, pour 48 demandes, aucun document n'a été conservé par le MSP et 17 demandes sont toujours en traitement.

Les 204 demandes d'accès liées à des dossiers personnels ont été refusées ou partiellement acceptées principalement selon les dispositions des articles 28, 29, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Les 112 demandes d'accès liées à des documents portant sur des sujets de nature générale ont été refusées ou partiellement acceptées principalement selon les dispositions des articles 28, 29, 37, 53 et 54.

Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement.

Le temps de réponse a été de 30 jours ou moins pour 205 des 289 demandes traitées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels au cours de l'exercice 2010-2011.

Depuis le 1er avril 2010, 14 réponses rendues par le responsable de l'accès aux documents ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

LOI SUR LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES DE DÉCÈS (L.R.Q., CHAPITRE R-0.2)

En application de l'article 101 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, 180 demandes de transmission d'un rapport d'un agent de la paix annexé à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2010-2011. Il s'agit d'une hausse de 42 % par rapport à l'exercice 2009-2010.

Aux fins d'étude, d'enseignement ou de recherche scientifique, conformément à l'article 31 de la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, 6 demandes de consultation de rapports d'agents de la paix annexés à des rapports d'investigation d'un coroner ont été reçues et traitées en 2010-2011.

4.3 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 1996 par le Conseil des ministres, le ministère s'est doté d'une politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française (OQLF). La version définitive de cette politique a été entérinée en 1999 par le comité de gestion du Bureau du sous-ministre et est accessible à tout le personnel dans le site intranet, sous la rubrique « Directives et politiques ». Une mise à jour de la politique linguistique a été effectuée en 2009 et adoptée par le comité de gestion du BSM en juin 2009.

Afin de respecter les objectifs de la Charte de la langue française et de l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes du ministère et des organismes relevant du ministre, diffusés auprès du public, ont fait l'objet d'une révision linguistique par les conseillères en révision linguistique. Mentionnons que de nombreuses demandes concernant l'application de la politique linguistique au ministère ont été adressées à l'équipe linguistique de la Direction des communications. Cette équipe est en constante communication avec une conseillère en francisation de l'OQLF.

4.4 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Développement durable

Le ministère de la Sécurité publique a rendu public son Plan d'action de développement durable 2009-2011 conformément à la Loi sur le développement durable. Ce premier plan d'action a été élaboré en tenant compte des orientations gouvernementales en cette matière. Les objectifs et les actions précisés dans ce plan d'action contribueront à la mise en valeur progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable au ministère, et ce, tout en tenant compte des principes qui s'y rattachent.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 **Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre**

OBJECTIF MINISTÉRIEL **Promouvoir et améliorer le degré de connaissance de la démarche de développement durable auprès des employés et des partenaires et encourager la réalisation de mesures permettant d'y apporter une contribution**

ACTION 1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

INDICATEUR Taux du personnel du ministère rejoint par des activités de sensibilisation à la démarche de développement durable

CIBLE 2009-2011 80 %

RÉSULTAT 2010-2011 Mesuré par l'ISQ pour l'ensemble du gouvernement (90 %)

RÉSULTAT 2009-2010 Non mesuré

COMMENTAIRE Au cours de l'année, le ministère a réalisé les activités suivantes :

- Mise en œuvre du plan ministériel de communication sur le développement durable.
- Lancement d'une section sur le développement durable dans l'intranet ministériel (3 612 visites).
- Diffusion de 3 bulletins semestriels *Le Trèfle* et de 3 capsules d'information *Le Trèfle express* (1 608 visites au total).
- Participation à la Journée de l'environnement dans l'administration publique.
- Invitation à participer à la campagne Défi climat 2011 adressée au personnel.
- Partage d'information pertinente avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour la réalisation du sondage visant à mesurer le taux de sensibilisation du personnel à la démarche de développement durable.

INDICATEUR Taux du personnel ciblé[1] du ministère ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières

CIBLE 2009-2013 50 %

RÉSULTAT 2010-2011 45 %

RÉSULTAT 2009-2010 Non mesuré

COMMENTAIRE Neuf des vingt personnes ciblées ont suivi une formation spécifique portant sur le développement durable dans l'exercice de leurs fonctions.

ACTION 2 **Sensibiliser le personnel et les différents partenaires en sécurité civile et en sécurité incendie aux liens incontournables entre la gestion des risques et des sinistres et l'atteinte des objectifs de développement durable**

INDICATEUR Nombre de documents, d'outils ou d'activités réalisés abordant spécifiquement le développement durable

CIBLE 2009-2011 ≥ 4 documents, outils ou activités annuellement

RÉSULTAT 2010-2011 Idem à 2009-2010

RÉSULTAT 2009-2010 Plusieurs conférences et présentations ont été données par les experts en risques naturels pour différents publics, tels que des associations professionnelles, des élus municipaux, des citoyens ainsi que des étudiants et des chercheurs.

COMMENTAIRE Plusieurs présentations ont été données par les experts en risques naturels de la DGSCSI. Elles ont entre autres porté sur l'incidence des changements climatiques sur la gestion des risques et des sinistres. De plus, celles-ci ont contribué à faire connaître le

[1] L'indicateur a été mesuré en 2010-2011 à partir d'un échantillon d'employés ciblés dont le travail a un impact significatif sur l'un ou l'autre des principes de développement durable.

concept et les principes de base du développement durable tout en favorisant le partage des expériences et des compétences en la matière.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4	**Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement**
OBJECTIF MINISTÉRIEL	**Accroître la connaissance des risques de sinistre en vue d'en améliorer la gestion et de favoriser une meilleure réponse aux sinistres**
ACTION 3	Établir et maintenir à jour un état de la connaissance des risque de sinistres auxquels le Québec est exposé
INDICATEUR	Nombre de documents, d'outils (cartes, études, rapports, etc.) ou d'activités concourant à l'accroissement de la connaissance des risques de sinistres produits par le ministère ou auxquels il a contribué
CIBLE 2009-2011	≥ 4 documents, outils ou activités annuellement
RÉSULTAT 2010-2011	Développement de la programmation de l'interface graphique et des outils de navigation de base Mise en ligne de l'application avec un système de gestion des utilisateurs externes dans une version démo Élaboration du portrait d'aléas sur l'érosion des berges pour le site Internet du MSP. Mise en ligne prévue en mai 2011 Élaboration d'une version préliminaire du portrait d'aléas inondation
RÉSULTAT 2009-2010	Poursuite du développement d'un site Internet interactif sur les risques destiné aux partenaires gouvernementaux et municipaux du MSP. Début de travaux sur l'élaboration de portraits d'aléas
OBJECTIF MINISTÉRIEL	**Recourir en priorité à la prévention**
ACTION 4	Promouvoir et mettre en place les mesures élaborées pour prévenir les sinistres et atténuer leurs conséquences potentielles
INDICATEUR	Nombre de protocoles d'entente signés avec les municipalités à l'intérieur du cadre de prévention visant la mise en œuvre de solutions destinées à prévenir les sinistres et à en atténuer leurs conséquences
CIBLE 2009-2011	Signer 5 protocoles d'entente
RÉSULTAT 2010-2011	Un protocole d'entente a été signé pour la mise en œuvre de solutions en matière de mouvement de sol.
RÉSULTAT 2009-2010	Cinq protocoles d'entente ont été signés pour la mise en œuvre de solutions : un en matière d'érosion du littoral du fleuve Saint-Laurent et quatre en matière de mouvement de sol.
INDICATEUR	Nombre et nature des campagnes de sensibilisation publique
CIBLE 2009-2011	Réaliser les semaines de la prévention des incendies et de la sécurité civile annuellement
RÉSULTAT 2010-2011	La Semaine de la sécurité civile s'est tenue du 2 au 8 mai 2010. La Semaine de la prévention des incendies s'est tenue du 3 au 9 octobre 2010.

RÉSULTAT 2009-2010	La Semaine de la sécurité civile a été réalisée du 3 au 9 mai 2009. La Semaine de la prévention des incendies a été réalisée du 4 au 10 octobre 2009.
INDICATEUR	Nombre de documents, d'outils (cartes, études, rapports, etc.) ou d'activités réalisés par le ministère ou avec sa contribution visant à prévenir les sinistres et à atténuer les conséquences potentielles
CIBLE 2009-2011	≥ 4 documents, outils ou activités annuellement
RÉSULTAT 2010-2011	Utilisation de GéoConférence lors de diverses activités de sécurité civile dont l'exercice « Verglas et déglaceur » de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) Ajouts de données provenant de 30 nouvelles stations hydrométriques de partenaires en sécurité civile dans l'application débits-niveaux (ADN) Élaboration d'une planification quant à l'acquisition de cartes de glaces (données du satellite RADARSAT 2) par la DGSCSI pour la gestion des inondations. Mise en place d'un processus de validation par des observateurs sur le terrain des cartes de glaces reçues Mise à jour du guide d'utilisation du G. O. LOC COG et ajouts de nouvelles couches d'information Transmission de cartes de contraintes à l'utilisation du sol relatives aux glissements de terrain et de la version préliminaire du guide les accompagnant à cinq municipalités Sessions de formation aux inspecteurs municipaux, urbanistes et aménagistes de la MRC des Maskoutains
RÉSULTAT 2009-2010	Diverses initiatives de soutien aux municipalités quant aux zones exposées aux glissements de terrain (ex. : transmission de cartes de contraintes à l'utilisation du sol et version préliminaire du guide les accompagnant, session d'information à l'intention des citoyens, soutien à l'élaboration d'un dépliant d'information destiné aux citoyens) Migration de l'environnement technologique de GéoConférence de la version 2 vers la version 3 avec ajout de plusieurs fonctionnalités Migration des technologies de l'application débits-niveaux vers les nouveaux outils de la DTI/Géomatique. Cette information est accessible sur le nouveau site Internet du MSP Mise en place des processus et outils pour la création des cartes de glace avec les données du satellite RADARSAT 2 pour la gestion des inondations Deux outils géomatiques de gestion des opérations de localisation et de cartographie, un pour les centres d'urgence 9-1-1 (G.O. Loc 9-1-1) et l'autre pour le Centre des opérations gouvernementales (G.O. Loc COG)
INDICATEUR	Inscription dans le Plan national de sécurité civile (PNSC), d'éléments relatifs à la prévention et à la réalisation d'un rétablissement à la suite d'un sinistre permettant de réduire les risques
CIBLE 2009-2011	Intégrer tous les contenus pertinents à l'atteinte de cet objectif ministériel
RÉSULTAT 2010-2011	Aucun
RÉSULTAT 2009-2010	Aucun
COMMENTAIRE	Le volet prévention du PNSC sera bonifié en collaboration avec la Direction de la gestion des risques, mandataire à la DGSCSI du Cadre de prévention des principaux risques naturels. Le volet rétablissement du PNSC est révision sur la base des travaux du comité rétablissement piloté par la Direction du rétablissement de la DGSCSI.

OBJECTIF MINISTÉRIEL	**Veiller à la diminution des risques de récidive par l'évaluation des personnes contrevenantes**
ACTION 5	Augmenter le pourcentage des personnes contrevenantes évaluées
INDICATEUR	Taux des évaluations sommaires, du risque et des besoins réalisées avant le 1/6 de la peine des personnes détenues
CIBLE 2009-2011	100 %
RÉSULTAT 2010-2011	58,4 % (peines de moins de 6 mois) 47,3% (peines de 6 mois et plus)
RÉSULTAT 2009-2010	41,3 % (peines de moins de 6 mois) 50,0 % (peines de 6 mois et plus)
INDICATEUR	Taux des évaluations sommaires, du risque et des besoins réalisées dans un délai de 45 jours ouvrables suivant le début de la peine des personnes contrevenantes purgeant leur peine en milieu ouvert
CIBLE 2009-2011	100 %
RÉSULTAT 2010-2011	43,9 % (peines de moins de 6 mois) 40,3 % (peines de 6 mois et plus)
RÉSULTAT 2009-2010	42,7 % (peines de moins de 6 mois) 37,9 % (peines de 6 mois et plus)
COMMENTAIRE	En détention, 76,2 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour les personnes contrevenantes condamnées à des peines de moins de six mois alors que 94,7 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour celles condamnées à des peines de six mois et plus. En communauté, 52,4 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour les personnes contrevenantes purgeant une peine de moins de six mois alors que 77,5 % des évaluations ont été réalisées durant la peine pour celles purgeant une peine de six mois et plus.
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5	**Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences**
OBJECTIF MINISTÉRIEL	**Renforcer les capacités de réponse de la société québécoise aux sinistres**
ACTION 6	Réaliser et encourager la mise en place de mesures visant à améliorer la mobilisation des intervenants des divers milieux et accroître l'efficacité de leurs actions au moment et à la suite des sinistres
INDICATEUR	Nombre de documents, d'outils ou d'activités réalisés par le ministère ou avec sa contribution, visant le renforcement de la capacité de réponse aux sinistres
CIBLE 2009-2011	≥ 4 documents, outils, ou activités, annuellement
RÉSULTAT 2010-2011	Dépôt du Plan gouvernemental en cas de conditions hivernales extrêmes Organisation d'une réunion de l'OSCQ Réalisation d'un débreffage opérationnel de l'OSCQ sur les opérations Grippe A (H1N1) et Haïti Réalisation d'un exercice de l'OSCQ portant sur le verglas et le déglaceur Réalisation d'un débreffage opérationnel (MSP) à la suite des opérations liées aux grandes marées et aux inondations de décembre 2010.

RÉSULTAT 2009-2010 Dépôt d'une version préliminaire du Plan gouvernemental en cas de conditions hivernales extrêmes

Mise à jour du Plan gouvernemental en cas d'inondation

Organisation de 5 réunions de l'OSCQ

Mise en ligne de l'encart sur les mandats d'enquête en lien avec la coordination de sites

Participation à un exercice sur les équipements de déglaçage d'Hydro-Québec

INDICATEUR Intégration dans le Plan national de sécurité civile (PNSC) de nouvelles missions permettant de couvrir de manière plus complète les différents besoins pouvant être générés par les sinistres

CIBLE 2009-2011 Intégrer 2 nouvelles missions

RÉSULTAT 2010-2011 Une mission révisée

RÉSULTAT 2009-2010 Une mission déposée

Une mission révisée

COMMENTAIRE Une version révisée de la mission « Communication » a été intégrée au Plan national de sécurité civile en décembre 2010.

Les travaux du projet de mission « Prise en charge des personnes décédées » se poursuivent.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 **Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux**

OBJECTIF MINISTÉRIEL **Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion du ministère**

ACTION 7 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR Nombre de gestes requis pour démontrer l'adoption de mesures environnementales et de pratiques d'acquisition écoresponsables

CIBLE 2009-2011 Au moins 3 gestes

RÉSULTAT 2010-2011 Poursuite de l'application de la Politique administrative pour un gouvernement responsable

Poursuite de l'utilisation des commandes ouvertes du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour assurer des acquisitions écoresponsables

Poursuite des travaux de réaménagement des bureaux du siège social du MSP en adoptant des pratiques visant notamment l'économie d'énergie sur le plan de l'éclairage

Travaux préparatoires visant à remplacer au siège social l'eau embouteillée par des refroidisseurs alimentés à même le réseau municipal d'eau potable

RÉSULTAT 2009-2010 Application de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable, depuis juin 2009

Utilisation des commandes ouvertes du CSPQ pour assurer des acquisitions écoresponsables

Poursuite des travaux de réaménagement des bureaux du siège social du MSP en adoptant des pratiques visant notamment l'économie d'énergie sur le plan de l'éclairage

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18	**Intégrer les impératifs de développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux**
OBJECTIF MINISTÉRIEL	**Assurer une meilleure prise en compte des risques de sinistre dans l'aménagement du territoire et le développement des communautés**
ACTION 8	Mettre en œuvre les actions du plan d'intervention gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux qui soutiennent le dynamisme territorial
INDICATEUR	Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le ministère de la Sécurité publique
CIBLE 2009-2011	Mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'action gouvernemental
RÉSULTAT 2010-2011	Rédaction et diffusion des bulletins *Hors Feu* et *Résilience* et du nouveau bulletin *Inter-Action* qui remplace les deux bulletins précédents
RÉSULTAT 2009-2010	Rédaction des bulletins *Résilience* et *Hors Feu*
ACTION 9	Établir des orientations et des outils de référence visant une meilleure prise en compte des risques d'origine naturelle et anthropique dans l'aménagement du territoire et le développement des collectivités
INDICATEUR	Adoption de nouvelles orientations visant à régir l'occupation dans les zones exposées à des aléas naturels et anthropiques
CIBLE 2009-2011	Adopter les nouvelles orientations
RÉSULTAT 2010-2011	Version préliminaire d'une politique en sécurité civile présentant 5 orientations ayant fait l'objet d'une consultation auprès des partenaires externes et interministériels
RÉSULTAT 2009-2010	Consultation auprès de MRC et de municipalités sur l'application du cadre normatif relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain dans le contexte du projet de renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
INDICATEUR	Nombre de documents, d'outils ou d'activités réalisés par le ministère ou avec sa contribution visant une meilleure prise en compte des risques de sinistre dans l'aménagement du territoire et le développement des communautés
CIBLE 2009-2011	Publier au moins un guide destiné aux municipalités visant la prise en compte des risques de sinistre dans l'aménagement du territoire et le développement des collectivités
RÉSULTAT 2010-2011	Publication pour consultation du guide d'application des cartes de types de côtes et du cadre normatif
RÉSULTAT 2009-2010	Ébauche d'un guide sur la gestion des risques industriels majeurs
COMMENTAIRE	Comme la réforme en sécurité civile est toujours en cours, les cibles ont dû être reconsidérées.
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19	**Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales et territoriales et des communautés autochtones**
OBJECTIF MINISTÉRIEL	**S'assurer de la prise en charge locale de la sécurité publique dans les communautés autochtones admissibles**
ACTION 10	Conclure des ententes sur la prestation des services policiers autochtones en misant notamment sur la régionalisation des services

INDICATEUR Taux de couverture du territoire des communautés autochtones admissibles desservies localement

CIBLE 2009-2011 100 %

RÉSULTAT 2010-2011 86,3 %

RÉSULTAT 2009-2010 80,8 %

COMMENTAIRE Le résultat demeure positif compte tenu du contexte budgétaire. Ainsi, la majorité des ententes se sont conclues à des conditions similaires à celles de l'année précédente.

COMMENTAIRES OU RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deux rapports du Commissaire au développement durable ont fait l'objet de dépôts par le Vérificateur général du Québec en avril 2010 et en mars 2011. Ces rapports portaient notamment sur l'application de la Loi sur le développement durable.

Bien que le rapport publié en avril 2010 n'interpelle pas le ministère de la Sécurité publique, celui publié en mars 2011 mentionne quelques pistes d'amélioration de la reddition de comptes des M/O à la Loi sur le développement durable. Ces pistes d'amélioration ont trait au suivi systématique des actions prévues au Plan d'action sur le développement durable et à la présentation des résultats atteints, sur une base comparative.

Le ministère tiendra compte, lors de l'élaboration de son rapport annuel de gestion 2011-2012, des pistes d'amélioration mentionnées par le Commissaire au développement durable dans son rapport publié en mars 2011.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le ministère de la Sécurité publique collabore à la réalisation de deux mesures de réduction ou d'évitement (mesures 16 et 17) du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.

MESURE 16 **Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics**

INDICATEUR Taux d'amélioration de l'efficacité énergétique

CIBLE 2006-2012 10 % à 14 % sous le niveau de 2003, d'ici 2010

RÉSULTAT 2010-2011 Non mesuré

RÉSULTAT 2009-2010 Non mesuré

COMMENTAIRE La Société immobilière du Québec (SIQ) assume cette responsabilité.

Les travaux entrepris par le propriétaire permettront d'améliorer l'isolation de l'enveloppe du bâtiment et de réduire la consommation d'énergie en installant des systèmes d'éclairage, de climatisation et de chauffage. Ces travaux ont pour but d'obtenir l'accréditation LEED (Leadership in Energy & Environnement Design).

INDICATEUR	Taux de réduction de la consommation de carburant
CIBLE 2006-2012	20 % d'ici 2010
RÉSULTAT 2010-2011	Non mesuré
RÉSULTAT 2009-2010	Non mesuré

COMMENTAIRE

L'absence de données historiques ne permet pas de mesurer cet indicateur. La croissance du nombre de véhicules à faible consommation que le ministère privilégie depuis quelques années contribue à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ainsi, le nombre de véhicules hybrides qu'utilise le ministère est passé de 40 en 2008-2009 à 44 en 2010-2011.

MESURE 17 **Exiger que chaque ministère conçoive un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnés par les déplacements des employés pour se rendre au travail**

INDICATEUR	Date de transmission du programme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
CIBLE 2006-2012	Concevoir un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail
RÉSULTAT 2010-2011	En cours
RÉSULTAT 2009-2010	Signature d'une entente administrative relative à la mise en œuvre de la mesure 17 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec entre le MSP et le MDDEP en novembre 2009

COMMENTAIRE

Les travaux de réalisation d'un plan de navettage durable ont débuté en février 2010 et se poursuivent.

4.5 LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE

Ce plan d'action, parrainé par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, vise à favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, pour la période 2008-2013. Les actions réalisées en 2010-2011 permettant de contrer ou de prévenir la discrimination envers les personnes des communautés culturelles doivent être indiquées dans le rapport annuel de gestion.

ORIENTATION 2 RENOUVELER LES PRATIQUES

CHOIX STRATÉGIQUE 3 **Assurer l'accès, le maintien et la progression en emploi**

MESURE 3.1 **Accroître la représentativité des Québécois, des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein de l'administration publique**

MOYENS D'ACTION

Contribuer à corriger la sous-représentation, notamment des communautés culturelles et des minorités visibles, en favorisant l'augmentation des groupes cibles, le recrutement et la rétention des policiers au sein des services de police, notamment par la gestion et la promotion du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) auprès des corps de police

ÉCHÉANCIER — En continu

ACTIONS 2010-2011 — L'Entente concernant les mesures relatives à la formation des futurs policiers et des futures policières admis au programme de techniques policières conduisant à une AEC arrive à échéance en juin 2011. Dorénavant, cette entente sera incluse dans le protocole d'entente concernant le Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers du Québec. Ce protocole sera signé au cours de 2011.

À l'automne 2010, 26 personnes ont été inscrites au programme d'AEC en techniques policières.

En 2010 une réflexion a débuté afin d'évaluer si le programme d'AEC permet d'atteindre les objectifs notamment celui d'accroître la représentativité des Québécois des communautés culturelles et des autres groupes cibles au sein des corps de police.

CHOIX STRATÉGIQUE 4 — **Favoriser un accès équitable aux services publics**

MESURE 4.1 — Appuyer les services publics afin de prévenir la discrimination

Prévenir la discrimination et le profilage racial par :

MOYENS D'ACTION — Une formation visant à renforcer les compétences interculturelles des cadres, du personnel policier et civil et à transférer l'expertise, en vue d'offrir des services exempts de racisme et de discrimination, notamment le profilage racial, et tenant compte des caractéristiques culturelles et sociales des divers milieux

ÉCHÉANCIER — 2008-2013

ACTIONS 2010-2011 — En 2010-2011, des formations visant à renforcer les compétences inter-culturelles du personnel civil et policier ont été données par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et par le Service de police de Longueuil (SPL). Le SPVM a poursuivi la formation des personnes qui ne l'avaient pas reçue en raison des congés de maladie, de maternité ou d'autre nature. En ce qui concerne le SPL, en décembre 2010, une formation a été donnée aux cadres soit environ 45 personnes.

MOYENS D'ACTION — Une révision du *Guide des pratiques policières* – outil d'encadrement et de soutien en matière d'organisation et de méthode d'intervention policière – en vue d'inclure un énoncé et des directives en matière de lutte contre le racisme et la discrimination

ÉCHÉANCIER — 2008-2013

ACTIONS 2010-2011 — En 2010-2011, le MSP a poursuivi la révision du *Guide de pratiques* policières afin de cibler les pratiques policières nécessitant une mise à jour. Ainsi, le *Guide de pratiques policières* sera modifié afin qu'un énoncé encadrant la lutte contre le racisme et la discrimination y soit intégré.

MOYENS D'ACTION — L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention et de sensibilisation élaborées par le Comité provincial en matière de profilage racial (regroupant des représentants du MSP et des organisations policières)

ÉCHÉANCIER — 2008-2013

ACTIONS 2010-2011 — L'objectif de cette mesure, à moyen et à long terme, est d'élaborer un cadre général de référence en matière de profilage racial transférable aux organisations policières. Les travaux à ce sujet sont en cours. Le cadre de référence devrait être rendu public d'ici 2013.

MOYENS D'ACTION Le soutien à l'établissement de partenariats solides entre les groupes communautaires et les services de police (police communautaire)

ÉCHÉANCIER 2008-2013

ACTIONS 2010-2011 En 2009, à la suite d'un processus de réflexion rigoureux visant à évaluer le degré d'implantation de l'approche de police communautaire, le MSP a décidé de consolider l'approche de police communautaire au Québec. La publication du plan d'action afférent a été reportée en 2011. Un des objectifs visés est l'intégration de l'approche de police communautaire sur le plan de la gestion policière. Ce faisant, le MSP souhaite favoriser, entre autres, la mise en place des mécanismes institutionnels de partenariat.

MOYENS D'ACTION Sensibiliser les constables spéciaux à la problématique du racisme et de la discrimination, notamment du profilage racial

ÉCHÉANCIER 2010-2011

ACTIONS 2010-2011 Une formation de 4 heures sur le profilage racial et le multiculturalisme a été intégrée à la formation de base des constables spéciaux qui débutera le 18 avril 2011.

MOYENS D'ACTION Sensibiliser et informer le personnel des Services correctionnels sur les réalités des personnes des communautés culturelles et appartenant aux minorités sexuelles

ÉCHÉANCIER 2009-2011

ACTIONS 2010-2011 La formation sur la diversité est donnée dans le cadre du programme de formation des nouveaux agents des services correctionnels (ASC) qui a débuté le 1er mars 2010 à l'ENPQ.

Cette formation est donnée à chaque cohorte de nouveaux ASC. Elle fait partie d'un bloc de formation de 1 h 45 min. consacrée aux thèmes qui touchent à la multiethnicité, à l'homophobie et aux minorités sexuelles.

CHOIX STRATÉGIQUE 5 **Améliorer le respect et l'expertise des droits**

MESURE 5.3 **Surveiller et prévenir la propagande et les crimes haineux**

MOYENS D'ACTION Produire un rapport statistique sur les crimes haineux à partir des données colligées par les organisations policières selon le Programme de déclaration uniforme de la criminalité

ÉCHÉANCIER Juin 2010

ACTIONS 2010-2011 Après une première année complète de collecte sur les crimes motivés par la haine, un bulletin d'information sur le sujet sera diffusé incessamment.

4.6 LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

4.6.1 BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes relative au processus tarifaire.

En 2010-2011, le ministère a réalisé l'inventaire des produits et services actuellement tarifés. À l'exception des organismes relevant du ministre qui feront leur propre reddition de comptes, trois secteurs facturent des services à l'externe.

La Direction générale des services correctionnels (DGSC), en vertu d'une entente signée avec le gouvernement fédéral, facture les services relatifs à la garde de détenus de juridiction fédérale séjournant dans les établissements de détention provinciaux. Les tarifs prévus à l'entente ont été fixés en fonction des coûts et ils sont indexés le 1er avril de chaque année selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre précédant le début de l'année financière concernée. Les tarifs ont été établis en 2003 et n'ont pas été revisés depuis.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML), pour sa part, facture ses produits et services à une clientèle diversifiée composée notamment de compagnies privées et de corps policiers. La fixation des tarifs, selon le produit ou le service rendu, s'appuie soit sur le prix de revient soit sur les tarifs du secteur privé. Les tarifs sont révisés annuellement en tenant compte de ces deux méthodes.

La Direction générale des affaires policières réalise des enquêtes de filtrage de sécurité pour des unités du ministère telle la DGSC et aussi pour des organisations externes notamment Hydro-Québec et la Société d'assurance automobile du Québec. La fixation des tarifs est basée sur le prix de revient des services. Selon la situation, ils sont indexés ou révisés annuellement.

TABLEAU 9 – REVENUS PROVENANT DE LA FACTURATION DES SERVICES EN 2009-2010 ET 2010-2011 (en milliers de dollars)

	2010-2011[1]			2009-2010[6]
	Revenus	Coûts	% financement	Revenus
Permis d'agences d'investigation ou de sécurité[2]	–	–	–	350,7[4]
Location de chambres et pension (population carcérale confiée par le gouvernement fédéral)	3 088,6	2 706,9	[8]	3 367,1[4]
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale[6]	1 178,3[3]	1 178,3	[8]	1 160,8[5]
Programme civil de filtrage de sécurité[7]	342,2	439,9	[8]	734,0

1. Ces données correspondent à des résultats préliminaires.
2. Depuis le 1er avril 2010, la délivrance et la facturation des permis d'agences relèvent du Bureau de la sécurité privée.
3. Montants comptabilisés dans SAGIR et répartition transmise par le Laboratoire (appareils de jeux : 918,1 k$ et autres revenus : 260,2 k$).
4. Référence : Comptes publics 2009-2010.
5. Référence : Rapport annuel 2009-2010 du Laboratoire (appareils de jeux : 905,4 k$ et autres revenus : 255,4 k$).
6. Dans le Rapport annuel 2009-2010 du ministère les revenus du Laboratoire comprenaient les montants versés par le gouvernement fédéral pour les analyses biologiques (ADN). Il s'avère toutefois que ces revenus constituent de l'aide financière et non des revenus de tarification.
7. Revenus générés par les enquêtes de filtrage de sécurité réalisées pour les clients externes au ministère.
8. Certaines dépenses faites centralement ne sont pas considérées dans l'établissement du coût des services. Ainsi, l'évaluation des niveaux de financement des services ne peut être déterminée avec justesse. L'exercice visant à établir le prix de revient, tel qu'il est mentionné à la section 3.1.1, se poursuivra en 2011-2012 ce qui permettra, à l'avenir, de considérer l'ensemble des coûts et de présenter des niveaux de financement fiables.

4.6.2 NOUVEAUX BIENS ET SERVICES TARIFÉS

Il n'y a eu aucun nouveau produit ou service tarifé en 2010-2011.

4.6.3 BIENS ET SERVICES NON TARIFÉS

Aucun bien ou service qui aurait pu faire l'objet d'une tarification n'a été identifié.

4.7 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Les recommandations énumérées dans le tome 1 du rapport du Vérificateur général du Québec publié en 2010-2011 ne concernent pas le ministère de la Sécurité publique. La Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection prévoit, dans sa prochaine planification triennale 2009-2012, appliquer les recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec, le cas échéant.

4.8 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Conformément aux exigences formulées par la Commission de l'administration publique dans ses 20e et 23e rapports sur l'obligation de rendre compte des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics et des recommandations de la DVIEI, le Rapport annuel de gestion 2010-2011 présente des données comparatives dans les secteurs des ressources humaines, financières et informationnelles.

RESSOURCES HUMAINES

Répartition de l'effectif par grands secteurs d'activité

TABLEAU 10 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF AUTORISÉ DE 2008-2009 À 2010-2011 (EXPRIMÉ EN ETC)

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	VARIATION 2010-2011/ 2008-2009
	AUTORISÉ	AUTORISÉ	AUTORISÉ	(%)
Secteurs d'activité				
Services correctionnels	3 296	3 325	3 177	3,7
Expertises judiciaires	125	130	133	-6,0
Affaires policières	364	385	327	11,3
Sécurité civile et sécurité incendie	184	189	163	12,9
Direction et services de soutien à la gestion	281	278	300	-6,3
Total	**4 250**	**4 307**	**4 100**	**3,7**

Commentaires sur les principaux écarts

Les employés affectés à la rémunération du personnel ainsi qu'à une partie des opérations financières ont été transférés au Centre de services partagés du Québec à l'automne 2010. Ce transfert représente 26 ETC réguliers.

L'effectif total autorisé a été réduit de 110 ETC au cours des années financières 2008-2009 et 2009-2010 conformément à la politique de remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

TABLEAU 11 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ DE 2008-2009 À 2010-2011 (EXPRIMÉ EN ETC)

	2010-2011	2009-2010	2008-2009[1]	VARIATION 2010-2011/ 2008-2009
	UTILISÉ	UTILISÉ	UTILISÉ	(%)
Secteurs d'activité				
Services correctionnels	3 365	3 299	3 090	8,9
Expertises judiciaires	139	139	136	2,2
Affaires policières	392	411	403	-2,7
Sécurité civile et sécurité incendie	193	195	184	4,9
Direction et services de soutien à la gestion	278	306	313	-11,2
Total	**4 367**	**4 350**	**4 126**	**5,8**

1. Projection à partir des onze premiers mois de l'année.

Commentaires sur les principaux écarts

Dans la plupart des directions générales, on observe une baisse de la consommation d'ETC qui résulte des efforts de réduction de l'effectif à la suite des départs à la retraite. À la Direction générale des services à la gestion, la baisse est également attribuable au transfert du personnel affecté au service de la rémunération et à une partie des opérations financières au Centre de services partagés du Québec.

L'augmentation de l'effectif utilisé se situe principalement dans le secteur des services correctionnels et est attribuable à l'augmentation du nombre d'ASC. En effet, au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été mises en place afin de rendre plus attrayante la fonction d'ASC et ainsi d'être en mesure de pourvoir aux nombreux postes vacants de ce secteur. Également, le nombre d'ASC en poste a dû être augmenté afin de respecter différentes obligations, telles que des décisions de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission des lésions professionnelles et en raison de l'ouverture de l'Établissement de détention de Percé, etc.

LE CLIMAT DE TRAVAIL

TABLEAU 12 – TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL RÉGULIER[1]

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	VARIATION 2010-2011/ 2008-2009
	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de personnes remplacées sur un poste régulier au cours de l'année à l'exception des affectations/ nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars.	7,2	7,5	7,9	-0,9

1. Inclut les organismes, sauf la Sûreté du Québec.

Afin de rendre les résultats comparables pour les trois années de référence, les résultats de 2008-2009 et 2009-2010 ont été recalculés en utilisant les mêmes sources que celles ayant servi à calculer le résultat pour 2010-2011.

TABLEAU 13 – TAUX D'ABSENCE MALADIE[1]

	2010-2011 9 MOIS	2009-2010	2008-2009	VARIATION 2010-2011/ 2008-2009
	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de jours d'absence maladie/ année-personne en lien d'emploi	4,6	4,9	5,2	-11,5

1. Inclut les organismes, sauf la Sûreté du Québec. Les jours fériés et les vacances allouées sont exclus du calcul.

Source : Mercia, SCT et SAGIP.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL

TABLEAU 14 – DONNÉES SUR LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL[1]

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	VARIATION 2010-2011/ 2008-2009
Montant total dépensé pour la formation[2] (M$)	4,9	5,5	5,9	- 16,9 %
Nombre moyen de jours de formation par employé[3] (jour)	3,1	2,9	3,6	- 13,9 %
Dépenses de formation par rapport à la masse salariale[4] (%)	1,8	2,1	2,4	- 25,0 %

1. Inclut les organismes.
2. Correspond à la somme des salaires, des dépenses directes de formation et des frais de déplacements et d'hébergement.
3. Correspond au nombre total de jours de formation divisé par le nombre d'employé.
4. Correspond à la dépense totale de la formation divisée par la masse salariale versée au cours de l'année, exprimée en pourcentage.

Commentaires sur les principaux écarts

Les écarts observés en 2010-2011 par rapport à 2009-2010, en ce qui a trait à la dépense totale pour la formation ainsi que le pourcentage des dépenses de formation par rapport à la masse salariale, traduisent l'effort que consacre le ministère à l'atteinte de l'objectif budgétaire gouvernemental. Quant à l'augmentation du nombre moyen de jours de formation, malgré une baisse des dépenses, elle s'explique par l'importance de la formation donnée en milieu de travail par des pairs.

LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

TABLEAU 15 – PRÉVISIONS DES DÉPARTS À LA RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS D'ICI LE 31 MARS 2014[1]

ANNÉE FINANCIÈRE	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de départs à la retraite	166	172	157	153

1. Incluant les organismes.
1. Données issues du rapport de la CARRA et fournies par le Secrétariat du Conseil du trésor lors de l'étude des crédits.

TABLEAU 16 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉ

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	VARIATION 2010-2011/ 2008-2009
	(EN MILLIERS DE DOLLARS)			(%)
Secteurs d'activité				
Services correctionnels	379 168	367 199	343 804	10,3
Expertises judiciaires	10 715	11 488	11 005	- 2,6
Affaires policières	60 085	59 141	57 419	4,6
Sécurité civile et sécurité incendie	42 748	43 931	45 204	- 5,4
Direction et services de soutien à la gestion	63 525	66 104	62 303	2,0
Total	**556 241**	**547 863**	**519 735**	**7,0**

1. L'année des données 1 et 2 des travaux de rénovation de l'Établissement de détention de Montréal (Bordeaux).

2. Les données de 2009-2010 et 2010-2011 ont été retraitées pour tenir compte du transfert de la Direction des affaires policières du volet 2 des affaires policières au secteur de la Direction et services de soutien à la gestion.

TABLEAU 17 – PROJETS APPLICATIFS DE 200 JOURS-PERSONNES ET PLUS EN COURS OU TERMINÉS EN 2010-2011[1]

LISTE DES PROJETS	JOURS-PERSONNES PRÉVUS	JOURS-PERSONNES RÉALISÉS	AVANCEMENT DES TRAVAUX (%)
Système de gestion des libérations conditionnelles (CQLC)	1 295	1 419	100
Refonte du système Jeux-BINGO – livraisons 7 et 8 (RACJ)	292	317	90
Aide financière aux sinistrés (DGSCSI)	1 545	662	40
Gestion des horaires	290	53	100
Gestion électronique de documents – logiciel Irosoft (LSJML)	280	44	16
Migration SQL*LIMS vers v5.1	398	373	100
Gestion des nominations des constables	502	728	100

[1] Tous les organismes

Commentaires sur les principaux écarts :

Les écarts entre les jours prévus et réalisés des projets Système de gestion des libérations conditionnelles, BINGO et Gestion des nominations des constables sont dus à des ajustements en cours d'élaboration.

4.9 LA DIRECTIVE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Consulter la section 3.1.3 (bilan et faits saillants au regard des technologies de l'information) et au tableau 16 (état d'avancement des projets majeurs - > 200 jours / personnes).

TABLEAU 18 – DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2010-2011

	PROJET DE DÉVELOPPEMENT	AUTRE ACTIVITÉ	TOTAL
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Débours planifiés en RI [1]	4 554	12 249	16 803
Débours réels en RI pour l'exercice	4 221	11 612	15 833
Écarts	(333)	(637)	(970)

1. Ces montants proviennent du Plan [triennal] des projets et des activités prévues en ressources informationnelles (PTPARI) de l'année 2010.

TABLEAU 19 – NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR LA PÉRIODE 2010-2011[2]

NOMBRE DE PROJETS	
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	16[3]
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	2
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	12
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	5

2. [illegible]
3. [illegible]

4.10 LES NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES BONIS AU RENDEMENT

	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL (en milliers de dollars)
Cadres	178	686
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein[1]	0	0
Total	178	686

1. [illegible]

4.11 L'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Des mesures ont été prises en 2010-2011 pour simplifier la vie des entreprises. Ainsi, des visites ont été effectuées directement aux bureaux des entreprises sinistrées afin de transmettre aux entrepreneurs tous les documents et l'information nécessaires pour faire une réclamation.

Mise en place d'un service de commandes en ligne concernant le matériel de la Semaine de la prévention des incendies et de la Semaine de la sécurité civile.

LISTE DES ACRONYMES

ASC	Agent des services correctionnels
BC	Bureau du coroner
BSM	Bureau du sous-ministre
CARRA	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
CQLC	Commission québécoise des libérations conditionnelles
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DCOM	Direction des communications
DGAP	Direction générale des affaires policières
DGSC	Direction générale des services correctionnels
DGSCSI	Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
DGSG	Direction générale des services à la gestion
DSPC	Direction des services professionnels correctionnels
DTI	Direction des technologies de l'information
DVIEI	Direction de la vérification interne, des enquêtes et de l'inspection
ETC	Employé équivalent à temps complet
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LSJML	Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OQLF	Office québécois de la langue française
PAGD	Plan annuel de gestion des dépenses
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
SCC	Service correctionnel du Canada
SGLC	Système de gestion des libérations conditionnelles
SIIJ	Système intégré d'information de justice
SIQ	Sûreté du Québec
SQ	Sûreté du Québec

ANNEXE 1

COORDONNÉES DES ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

BUREAU DU CORONER

Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5B1

Téléphone : 418 643-1845
Télécopieur : 418 643-6174

1 866 312-7051

Édifice Wilfrid-Derome
1701, rue Parthenais, 11e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : 514 873-1845
Télécopieur : 514 873-8943

www.coroner.gouv.qc.ca

COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

1200, route de l'Église, bur. 1-40
Québec (Québec) G1V 4Y9

Téléphone : 418 643-7897
Télécopieur : 418 528-9473

1 877 237-7897

454, place Jacques-Cartier, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B3

Téléphone : 514 864-1784
Télécopieur : 514 864-3552

www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca

COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 2L6

Téléphone : 514 228-3098

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Tour du Saint-Laurent
2525, boulevard Laurier, 2e étage, bur. A-200
Québec (Québec) G1V 4Z6

Téléphone : 418 646-1936
Télécopieur : 418 528-0987

500, boulevard René-Lévesque Ouest
6e étage, bureau 6.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 864-1991
Télécopieur : 514 864-2471

www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca

COMMISSION QUÉBÉCOISE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6

Téléphone : 418 646-8300
Télécopieur : 418 643-7217

1, rue Notre-Dame Est, bureau 11.40
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-2230
Télécopieur : 514 873-7580

www.cqlc.gouv.qc.ca

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

560, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3J3

Téléphone : 418 643-7667
Télécopieur : 418 643-5971

1 800 363-0320

1, rue Notre-Dame Est, 9e étage
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-3577
Télécopieur : 514 873-5861

www.racj.gouv.qc.ca

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Palais de justice de Laval
2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bur. 3.08
Laval (Québec) H7T 2S9

Téléphone : 450 680-6800
Télécopieur : 450 680-6818

1 866 680-3677
www.ecoledespompiers.qc.ca

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

Palais de justice de Laval
2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bur. 3.08
Laval (Québec) H7T 2S9

Téléphone : 450 680-6800
Télécopieur : 450 680-6818

1 866 680-3677
www.ecoledespompiers.qc.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous pouvez communiquer avec le ministère :

Par téléphone

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30
Téléphone : 1 866 644-6826 (partout au Québec, sans frais)
Télécopieur : 418 643-0275 ou 514 873-6997

Par la poste

Renseignements généraux
Bureau du sous-ministre
Ministère de la Sécurité publique
Tour des Laurentides
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Par Internet

Pour de l'information sur les lois et règlements, les coordonnées des organismes ou des établissements faisant partie du portefeuille ministériel, ou pour communiquer avec nous par courriel, visitez le site Internet au **www.securitepublique.gouv.qc.ca.**

Stucture administrative 31 MARS 2011

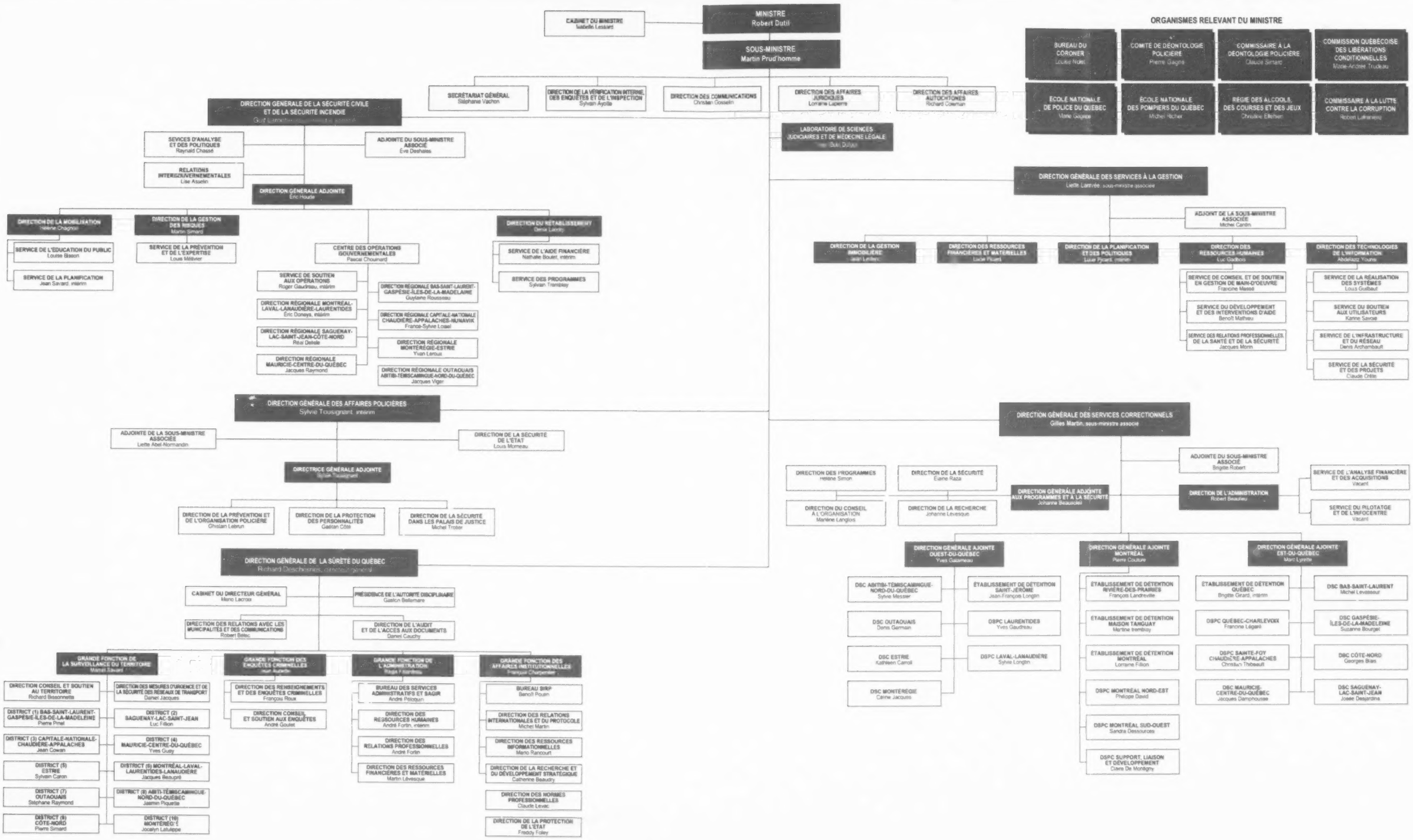

Sécurité publique
Québec